



APER

Fiches pédagogiques Cycle 1

ATTESTATION DE PREMIERE EDUCATION A LA ROUTE

Cachet de l'école

Nom de l'élève: _____ Prénom : _____

Savoirs, savoir-faire à acquérir		Validation en fin de cycle					
		1		2		3	
Les savoir et savoir-faire énoncés dans ce tableau renvoient au document "Attestation de Première Education à la Route". Les cases blanches désignent les cycles au cours desquels ils doivent être acquis. Les cases grisées indiquent la possibilité de poursuivre le travail au cours des cycles suivants, les cases noircies marquent les cycles qui ne sont pas concernés.		Élève	Maître	Élève	Maître	Élève	Maître

Quand je suis piéton...

Je me déplace sur le trottoir

- Dans la rue, je sais regarder.						
- Dans la rue, je sais écouter.						
- Je reconnais et je nomme les différents espaces, les véhicules et les usagers.						

Je sais marcher sur le trottoir :

- accompagné(e).						
- non accompagné(e).						

Je traverse une chaussée

- Je sais que je ne dois pas traverser une chaussée seul(e) : je sais traverser en donnant la main.						
- Je sais traverser une chaussée seul(e).						
- Je sais traverser à un carrefour.						
- Je sais traverser à un rond-point.						
- Je sais faire traverser une personne.						

Je vis dans un espace complexe

Dans un environnement proche :

- Je sais identifier les dangers.						
- Je reconnais les espaces de jeux et les espaces de circulation.						
- Je sais me déplacer à pied dans mon quartier ou mon village.						

Dans un environnement non familial :

- Je sais identifier les dangers.						
- Je sais organiser mon trajet.						
- Je sais utiliser un plan, une carte.						
- Je connais les règles du code de la Route.						
- Je sais donner l'alerte en cas d'accident.						
- Je connais les principes simples de secourisme.						

Quand je suis passager...

- Je sais monter et descendre d'un véhicule.						
- Je ne gêne pas le conducteur.						
- Je sais pourquoi je dois être retenu(e) (ceinture, siège).						
- Je sais comment je dois être retenu(e).						
- Je sais utiliser ma ceinture de sécurité.						
- Je connais et je respecte le code du passager du véhicule particulier.						
- Je connais et je respecte le code du passager deux roues.						
- Je respecte les consignes de l'adulte dans un transport scolaire.						
- Je connais et je respecte le code du passager de transport en commun.						
- J'adopte l'attitude qui convient sur une zone d'attente.						

Quand je roule...

- Je sais rouler prudemment sur le trottoir et les espaces piétons.						
- Je roule dans l'espace de circulation correspondant à l'engin que j'utilise.						
- Je contrôle ma vitesse, mon équilibre, ma trajectoire.						
- Je sais rouler en tenant compte des autres.						
- Je sais rouler en groupe.						
- Je demande et j'utilise les équipements de protection.						
- Je vérifie et j'utilise les équipements.						
- Je vérifie les organes de sécurité de l'engin.						

Je connais les règles du code de la route :

- Je connais les espaces de circulation où je ne dois pas rouler.						
- Je sais rouler à droite.						
- Je connais la signification de la signalisation (feux et panneaux).						
- Je connais l'ordre de passage aux intersections.						
- Je signale à temps mes intentions de changement de direction.						
- Je respecte ces règles du code de la route.						

Attestation attribuée(1) - non attribuée(1) à l'élève en Conseil des maîtres de Cycle 3 le

(1) Rayer la mention inutile

La Directrice - Le Directeur de l'Ecole



La réglementation

Instituée par la loi du 26 juillet 1957, maintenant codifiée par l'article L312-13 de l'ordonnance 2000-549 du 15 juin 2000 et définie par le décret et l'arrêté du 12 février 1993, l'éducation à la sécurité routière revêt un caractère obligatoire à l'école et au collège et constitue une dimension essentielle de l'éducation à la citoyenneté.

Note de service n°84-027 du 13 janvier 1984

Emploi par les élèves des écoles élémentaires et des établissements d'enseignement du second degré de leurs bicyclettes comme moyen de déplacement en groupe.

Parmi les maîtres qui assurent l'enseignement des règles de sécurité, relatives à la circulation routière, bon nombre d'entre eux, très opportunément, souhaitent donner à leur démarche éducative une forme concrète et pratique, en situation réelle.

Cette éducation pratique peut être assurée, soit au cours de sorties organisées à cet effet, soit lors des déplacements entre l'établissement scolaire, les terrains de jeux, de sport, les centres culturels et les organismes ou administrations visités...

Dans le but de faciliter la pratique des exercices physiques, la reconnaissance du milieu, les activités culturelles et l'enseignement des règles de sécurité relatives à la circulation routière, j'invite les directeurs d'école et les chefs d'établissement à examiner favorablement les demandes de sorties à bicyclette, qui leur seraient présentées par un instituteur ou un professeur.

Le déplacement à bicyclette sera autorisé, sous réserve de l'accord de principe du conseil d'école ou du conseil d'établissement et de celui écrit des parents, compte tenu notamment de l'âge et du comportement habituel des élèves, de la longueur du trajet et des conditions locales de circulation.

Bon nombre d'élèves de collèges, à partir de quatorze ans, sont propriétaires d'un cyclomoteur (1) qu'ils utilisent pour se rendre de leur domicile à leur établissement. Il va de soi que ces cyclomotoristes peuvent participer aux sorties en groupe avec leurs camarades cyclistes, sous réserve des dispositions rappelées ci-dessus et naturellement à condition de porter un casque comme les règlements de sécurité les y obligent.

Toutefois, en raison de la différence de performances entre bicyclette et cyclomoteur, il y a lieu de tenir compte de l'hétérogénéité du rassemblement ainsi constitué. Un encadrement distinct de chacun des groupes doit être assuré de manière à mieux garantir la sécurité des usagers cyclistes et cyclomotoristes et à garder à la sortie son intérêt éducatif.

La présente circulaire s'applique également aux jeunes de moins de 16 ans qui fréquentent un lycée d'enseignement professionnel.

Naturellement, tous ces écoliers, collégiens et lycéens devront être couverts par une police d'assurance incluant les risques de déplacements à bicyclette ou à cyclomoteur.

Pour ce qui concerne les sorties organisées pour les élèves des lycées d'enseignement professionnel, ayant 16 ans ou plus, et pour tous les élèves de lycées, on se reportera à la circulaire n° 78-027 du 11 janvier 1978.

Cette note de service annule et remplace la circulaire n° 72-157 du 13 avril 1972 (B.O.E.N. n° 16 du 20 avril 1972).

- (1) Le décret 96-601 du 4 juillet 1996 relatif à la conduite des cyclomoteurs... rend obligatoire la possession d'un brevet de sécurité routière pour conduire un cyclomoteur entre 14 et 16 ans.

Note de service n°89-080 du 31 mars 1989

Implication des personnels d'inspection et de direction dans les actions menées en faveur de la sécurité routière.

Face à la recrudescence de l'insécurité sur les routes, le Comité interministériel de la sécurité routière du 27 octobre 1988 a arrêté un ensemble de mesures qui ont fait l'objet d'une circulaire du Premier ministre, en date du 29 décembre 1988.

Cette politique s'articule autour de quatre idées-forces :

Mobiliser, au niveau national comme au niveau local, les énergies ;

Dissuader l'acte d'infraction et **prévenir** les comportements les plus dangereux sur la route ;

Éduquer-former, pour une meilleure intégration des préoccupations de sécurité routière ;

Préparer l'avenir en dégagant de nouveaux gains de sécurité.

Les deux derniers axes sont les thèmes naturels d'une intervention capitale en milieu éducatif et l'ensemble des personnels d'inspection et de direction est appelé à participer activement à la mise en œuvre de ces mesures.

Les responsables du système éducatif, relais et conseils auprès des enseignants, seront particulièrement attentifs à participer personnellement aux différents dispositifs qui ont pour objectif de renforcer les actions de formation des futurs conducteurs et de modifier les comportements de tous les usagers de la route.

Dans l'ensemble des formations initiales à pilotage national destinées aux corps d'inspection et de direction, a été intégrée, dès l'année 1988, une séquence qui présente les enjeux théoriques ainsi que certaines initiatives pédagogiques réalisées autour de ce thème.

Il convient que, dans les formations initiales déconcentrées, un même effort soit entrepris, poursuivi ou stimulé.

En matière de formation continue, les plans académiques prendront le relais de ces dispositifs qui ne produisent leurs effets que grâce à des incitations réitérées.

Dans le cadre départemental, les responsables du système éducatif seront particulièrement vigilants pour articuler les initiatives locales avec les « plans départementaux d'action de sécurité routière » (**P.D.A.S.R.**), initiés par la Délégation interministérielle à la sécurité routière.

Ces plans représentent un des éléments majeurs du dispositif arrêté par le Comité interministériel de la sécurité routière du 27 octobre 1988. Ils constituent le cadre de cohérence et de coordination de l'ensemble des actions, qui, pour être susceptibles de faire l'objet d'un cofinancement de l'État, doivent y figurer.

L'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Éducation, participera personnellement au groupe permanent des responsables qualifiés qui, animé par le sous-préfet délégué à la sécurité routière, est chargé par le préfet de piloter le P.D.A.S.R.

L'enjeu est de réaliser un véritable projet départemental de l'éducation à la sécurité routière, lui-même intégré dans le P.D.A.S.R. Il ne devra pas être une juxtaposition de projets mais former un tout cohérent en liaison avec les objectifs du département pour lutter contre l'insécurité routière.

Les correspondants académiques et départementaux à la sécurité du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports joueront un rôle essentiel dans la conception et la mise en oeuvre de ce dispositif.

(B.O. n°15 du 13 avril 1989)

Extraits du décret n°93-204 du 12 février 1993 modifié relatif à l'enseignement des règles de sécurité routière et délivrance du brevet de sécurité routière

Article premier. – Afin de permettre aux élèves, usagers de la route, d'acquérir des comportements responsables, un enseignement des règles de sécurité routière est dispensé aux élèves des écoles primaires et des collèges, et des classes de même niveau des établissements d'enseignement public et d'enseignement privé.

Cet enseignement s'intègre obligatoirement dans le cadre des horaires et des programmes en vigueur dans les établissements d'enseignement public et d'enseignement privé sous contrat.

Il a un caractère transdisciplinaire.

Les conditions de sa mise en oeuvre sont fixées par instructions du ministre chargé de l'Éducation en vue d'assurer, notamment, une continuité dans l'apprentissage des règles de sécurité routière.

Art. 2. – Dans le cadre de la formation initiale et de la formation continuée, les enseignants des établissements visés au deuxième alinéa de l'article 1er sont préparés à assurer l'acquisition par les élèves de la connaissance des règles de sécurité routière et des comportements adaptés qui en découlent.

Art. 3. – Les enseignants peuvent faire appel à des agents d'administrations compétentes en matière de sécurité routière ou, dans les conditions fixées par décret du 6 novembre 1992 susvisé à des membres d'associations intervenant dans le même domaine.

Art. 4. – Les actions spécifiques dans le domaine de la sécurité routière s'inscrivent dans le cadre du projet d'école ou du projet d'établissement.

Art. 5. – Il est créé une attestation scolaire de sécurité routière de premier niveau et une attestation de deuxième niveau. Ces attestations sont délivrées aux élèves qui ont subi avec succès le contrôle théorique des connaissances des règles de sécurité routière. Ce contrôle est obligatoire pour les élèves des établissements d'enseignement public et privé sous contrat.

Un arrêté conjoint du ministre chargé de l'Éducation et du ministre chargé des Transports fixe les modalités d'application du présent article.

••• Art. 7. – Le décret n° 58-1155 du 28 novembre 1958 est abrogé.

B.O.E.N. n° 9 du 4 mars 1993

Extraits de l'arrêté du 12 février 1993 relatif à la délivrance de l'attestation scolaire de sécurité routière

Article premier. – L'attestation scolaire de sécurité routière de premier niveau sanctionne la formation théorique obligatoire assurée en milieu scolaire aux élèves des établissements publics et privés sous contrat. Elle est délivrée aux élèves qui ont obtenu une note au moins égale à 10 sur 20 après avoir subi un contrôle des connaissances des règles de sécurité routière et de leur application.

Art. 2. – Cette attestation scolaire de sécurité routière s'adresse à l'ensemble des élèves des classes de cinquième et de niveau correspondant.

Art. 3. – Cette épreuve est subie à l'aide d'un support audiovisuel. Elle consiste en un questionnaire à choix multiples et comporte une vingtaine de documents, représentations graphiques ou situations concrètes de circulation. Ces documents font appel à l'ensemble des connaissances de sécurité routière progressivement acquises tout au long de la scolarité, à partir des contenus des programmes des différentes disciplines enseignées à l'école et dans les classes de sixième et de cinquième. Ils sollicitent également les capacités de réaction et d'anticipation face à ces situations.

Art. 4. – La réussite à l'attestation de premier niveau est exigée pour l'inscription à un stage d'initiation à la conduite des cyclomoteurs organisé à l'intention des jeunes de quatorze et quinze ans.

Art. 5. – L'attestation scolaire de sécurité routière de second niveau s'adresse à l'ensemble des élèves des classes de troisième et de niveau correspondant.

Sa passation s'effectue selon les modalités identiques à celles définies pour le premier niveau.

L'attestation scolaire de sécurité routière de second niveau correspond à l'enseignement dispensé dans le cycle d'orientation. Il sanctionne les connaissances acquises par l'élève et vise à lui donner une formation lui permettant d'aborder, dans les meilleures conditions, les apprentissages théoriques et pratiques à la conduite des véhicules.

Art. 6. – Les attestations de premier et de deuxième niveau sont délivrées chaque année à la suite d'épreuves organisées sur l'ensemble du territoire.

Elles sont organisées sous la responsabilité de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale, et sous le contrôle du chef d'établissement.

Art. 7. – Les jeunes non mentionnés à l'article 1er peuvent subir les épreuves de l'attestation scolaire de sécurité routière dans des conditions identiques à celles définies aux articles 3 et 5.

L'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale, constitue à cet effet des jurys composés des chefs d'établissements et enseignants des établissements publics compétents pour une zone géographique qu'il définit.

Les demandes d'inscription devront être adressées aux services de l'inspection académique du domicile avant le 31 décembre de l'année précédent les dates visées à l'article 6, accompagnées d'une fiche d'état civil, d'un certificat de scolarité ou d'une copie de la déclaration d'instruction dans la famille.

Art. 8. – Une commission nationale de l'attestation scolaire de sécurité routière est constituée chaque année.

Elle arrête le questionnaire proposé à chaque niveau, veille au maintien du niveau général de l'examen et statue sur les réclamations.

Cette commission, placée auprès du directeur des Lycées et Collèges, comprend :

Pour le ministère de l'Éducation nationale et de la Culture :

– le représentant du directeur des

Lycées et Collèges ;

– trois correspondants académiques et départementaux à la sécurité désignés par le directeur des lycées et collèges.

Pour le ministère de l'Équipement, du Logement et des Transports (direction de la Sécurité et de la Circulation Routières) :

– un représentant du délégué interministériel à la sécurité routière ;

– trois représentants du directeur de la Sécurité et de la Circulation Routières.

Art. 9. – Les attestations scolaires de sécurité routière, dont le modèle est défini en annexe, sont décernées par l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale, qui peut, à cet effet, donner délégation aux chefs d'établissements.

••• Art. 11. – Sont abrogés :

– l'arrêté du 31 juillet 1959 portant sur les programmes de l'enseignement des règles de la sécurité relatives à la circulation routière ;

– l'arrêté du 18 janvier 1977 relatif à la délivrance de l'attestation scolaire de sécurité routière.

Extraits du décret n°96-601 du 4 juillet 1996 relatif à la conduite des cyclomoteurs et des quadricycles légers à moteur et modifiant le code de la route

... Conduite des cyclomoteurs...

Art. R. 200-1. – Tout conducteur de cyclomoteur doit être âgé d'au moins quatorze ans et être titulaire du brevet de sécurité routière s'il n'a pas atteint l'âge de seize ans...

Le brevet de sécurité routière est délivré aux titulaires de l'attestation scolaire de sécurité routière de premier niveau, prévue à l'article 5 du décret n°93-204 du 12 février 1993 relatif à l'enseignement des règles de sécurité routière et à la délivrance du brevet de sécurité routière, ayant suivi une formation pratique organisée par une personne physique ou morale agréée par le préfet.

Un arrêté du ministre chargé des transports fixe les modalités d'application des dispositions de l'alinéa précédent...

... Contrôle routier.

Art. R. 200-3. – Tout conducteur de cyclomoteur âgé de moins de seize ans est tenu de présenter son brevet de sécurité routière à toute réquisition des agents de l'autorité compétente.

En cas de perte ou de vol du brevet de sécurité routière, la déclaration de perte ou de vol en tient lieu pendant un délai de deux mois au plus.

... Art. R. 241-4. – Sera puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2^e classe le fait, pour une personne âgée de moins de seize ans, de conduire un cyclomoteur sans être titulaire du brevet prévu à l'article R. 200-1 ou de ne pas présenter le document correspondant dans un délai de cinq jours, lorsqu'elle aura été invitée à justifier de la possession de ce titre.

Art. 4. – Le dernier alinéa de l'article R. 227 du code de la route et l'article 6 du décret du 12 février 1993 susvisé sont abrogés.

Art. 5. – L'attestation scolaire de sécurité routière de premier niveau prévue à l'article 5 du décret du 12 février 1993 susvisé tiendra lieu de brevet de sécurité routière jusqu'à une date fixée par arrêté du ministre chargé des transports.

Art. 6. – Les dispositions du présent décret ne s'appliquent qu'aux personnes qui atteindront l'âge de quatorze ans après la date de sa publication..

Sorties scolaires

Un texte, intitulé «Organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques» a été publié au BOEN hors-série n°7 du 23 septembre 1999. Il se substitue aux circulaires : organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques n°97-176 du 18 septembre 1997 (BOEN hors-série n°6 du 25 septembre 1997) et n°97-176 bis du 21 novembre 1997 (BOEN n°42 du 27 novembre 1997).

Il est accessible sur le site internet sécurité :

<http://www.educnet.education.fr/securite/index.htm>

Le décret n° 2002-675 du 30 avril 2002

(J.O. du 2 mai 2002, p. 7872 et 7873) comporte les dispositions suivantes :

- **le brevet de sécurité routière** sera obligatoire pour conduire un cyclomoteur, non seulement entre 14 et 16 ans comme actuellement, mais au delà de 16 ans et sans limite d'âge (sauf quand les conducteurs posséderont un permis de conduire) ;
- **L'ASSR de second niveau**, passée en classe de troisième, sera exigée pour pouvoir s'inscrire à l'épreuve théorique générale (le "Code") du permis de conduire.

Ces deux mesures s'appliquent à tous les jeunes qui sont nés depuis le 1er janvier 1988.

Un dispositif spécifique, **l'attestation de sécurité routière (ASR)**, est prévu dans le cadre des GRETA, pour les jeunes qui n'auront pas passé ou qui n'auront pas obtenu l'attestation scolaire de sécurité routière en milieu scolaire.

En cas de réussite aux épreuves de l'attestation scolaire, une carte est remise aux élèves.

Le recto est consacré à l'identité de l'élève. Le verso est à tamponner, dater et signer par le chef d'établissement et par l'organisme de formation au BSR.

Mise en œuvre d'une attestation de première éducation à la route dans les écoles maternelles et élémentaires

Circulaire n° 2002-229
du 25 octobre 2002
NOR : MENE0202499C
RLR : 553-1
MEN - DESCO A1

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ;

aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale;

aux inspectrices et inspecteurs chargés des circonscriptions du premier degré ;

aux directrices et directeurs d'école

En 2001, 120 000 accidents corporels ont tué près de 8 000 personnes sur les routes de France. La population jeune est particulièrement touchée par l'insécurité routière. Ainsi, chaque année, les accidents de la circulation sont la cause de près du quart des décès chez les 5-14 ans et de près d'un décès sur deux chez les 15-19 ans. Dès l'âge de 10 ans, les accidents de la route sont la première cause de mortalité des enfants. Parmi les tués de cet âge, la moitié le sont en tant que passagers de véhicule, un quart en tant que piétons, un quart en tant qu'usagers de deux roues.

Renforcer l'éducation à la sécurité routière en milieu scolaire

Le nombre des enfants tués chaque année fait apparaître un pic sensible à l'âge de 3 ans, de 7 ans et de 11 ans, ce qui correspond à trois périodes du développement au cours desquelles les enfants acquièrent une nouvelle forme d'autonomie mais aussi se montrent réceptifs à l'apprentissage de comportements adaptés.

Avant 5 ans, le risque en tant que piéton reste faible. En revanche, il est très élevé en tant que passager d'automobile. Former très tôt les enfants aux risques routiers permet aussi d'attirer l'attention des parents sur ces questions. Découvrir dès le plus jeune âge que la route n'est pas "à prendre" mais à partager, c'est acquérir des comportements qui permettent de se protéger des dangers de la circulation et de prendre en compte les autres usagers de la route. Le principe d'une éducation précoce, continue et générale, a été adopté dans l'ensemble des pays européens.

Dans ce contexte, le Comité interministériel à la sécurité routière du 25 octobre 2000, tenu sous la présidence du Premier ministre, a décidé la mise en place d'un continuum éducatif. Pour compléter le dispositif des attestations scolaires de sécurité routière (ASSR), passées en classe de cinquième et en classe de troisième, il est créé une **attestation de première éducation à la route (APER)** délivrée à l'issue de la scolarité primaire. L'APER validera l'acquisition de règles et de comportements liés à l'usage de la rue et de la route et la connaissance de leur justification.

La mise en œuvre de l'éducation à la sécurité routière

L'article L. 312-13 du code de l'éducation énonce l'obligation de l'éducation routière dans les programmes d'enseignement. Le décret interministériel n° 93-204 relatif à l'enseignement des règles de sécurité routière et à la délivrance du brevet de sécurité routière précise que

“cet enseignement s'intègre obligatoirement dans le cadre des horaires et des programmes en vigueur dans les établissements d'enseignement public et d'enseignement privé sous contrat. Il a un caractère transdisciplinaire”.

Si l'éducation à la route ne constitue pas un champ disciplinaire particulier, elle doit cependant faire l'objet d'un traitement spécifique du cycle 1 au cycle 3 à travers les différents domaines d'activités ou les différentes disciplines de l'école.

Les programmes de l'école primaire, qui entrent en application à la rentrée 2002 pour la première année de chaque cycle, sont le cadre de référence de cette première éducation à la route. Ils déterminent les contenus et les compétences sur lesquels prendre appui pour mener à bien cette éducation. Objet transversal par excellence, elle s'inscrit naturellement dans le cadre d'**exercice de la polyvalence des maîtres** et se construit sous leur responsabilité à travers une **programmation rigoureuse du cycle 1 au cycle 3**.

Cette éducation à la route se poursuit au collège, elle est complétée par la préparation des attestations scolaires de sécurité routière passées en classe de 5ème et de 3ème .

C'est dans ce contexte que les enseignants, seuls responsables des activités pédagogiques, peuvent, ponctuellement, faire appel sous la responsabilité du directeur et dans le cadre du projet pédagogique de l'école, à des intervenants extérieurs qualifiés.

Les objectifs d'une éducation à la sécurité routière à l'école primaire

L'apprentissage des règles de sécurité routière par les élèves de l'école maternelle et de l'école élémentaire relève de plusieurs registres d'objectifs : **des objectifs de l'ordre des savoirs** (connaître des règles de circulation, de sécurité...), **des objectifs de l'ordre des savoir-faire** qui supposent la mise en œuvre d'opérations cognitives de haut niveau (anticiper, traiter l'information, mener en parallèle plusieurs actions...) et **des objectifs de l'ordre des comportements** (être respectueux des autres usagers, ...).

Une progression, du cycle 1 au cycle 3, inscrit ces objectifs dans des situations de plus en plus complexes, organisées en six rubriques :

- se déplacer, accompagné, seul ou à plusieurs, dans des espaces identifiés, de plus en plus variés : trottoir, chaussée, environnement familier ou inconnu, en tenant compte des contraintes de l'espace, des dangers et des autres usagers ;
- agir en tant que passager d'un véhicule pour préserver sa vie et celle des autres ;
- conduire un engin adapté et bien entretenu dans des espaces appropriés, en maîtrisant sa conduite, en tenant compte des autres, dans le respect des règles du code de la route ;
- connaître, choisir et utiliser les éléments de protection ;
- comprendre et respecter les règles du code de la route ;
- mettre en œuvre des règles élémentaires de premiers secours (se protéger et protéger, donner l'alerte, porter secours).

L'éducation à la sécurité routière intègre ces différentes composantes en un tout indissociable qui fonde un comportement adapté à la diversité des contextes rencontrés par l'utilisateur, dans le respect des règles du code de la route.

L'attestation de première éducation à la route (APER)

Deux documents à l'intention des équipes pédagogiques leur permettront d'organiser la mise en œuvre de l'attestation de première éducation à la route.

- **Une grille d'évaluation** intitulée “attestation de première éducation à la route” récapitule sous une forme synthétique les savoirs et les savoir-faire énoncés dans le document pédagogique. Pour chaque usage de la route - piéton, passager, rouleur - les objectifs de formation, les savoirs et les savoir-faire sont repris à la première personne. La colonne de droite signale dans quel cycle ceux-ci sont travaillés, évalués puis covalidés par l'élève et le maître. Si une case est hachurée, les savoirs et les savoir-faire considérés ne sont pas du niveau du cycle.

La page comportant cette grille d'évaluation est intégrée dans le livret scolaire de l'élève.

L'attestation de première éducation à la route est attribuée par le conseil des maîtres de cycle 3 au vu des résultats de l'élève récapitulés sur cette grille. La décision prise ne peut être positive que si tous les savoirs et savoir-faire exigibles aux cycles 1 et 2 ont été acquis et si ceux exigibles au cycle 3 sont, au moins, en cours d'acquisition. Cette décision figure en bas de page de l'attestation de première éducation à la route ; elle est contresignée par la directrice ou le directeur de l'école qui **la transmettra, avec le dossier d'entrée en 6e**, au collège d'affectation de l'élève, afin de permettre la poursuite du travail engagé.

- **Le document pédagogique** “attestation de première éducation à la route” est un tableau structuré en trois parties correspondant à chacun des trois cycles de l'école primaire. On envisage successivement la situation du piéton, celle du passager, puis celle du rouleur (utilisateur de rollers, patins à roulettes, planches à roulettes, trottinettes, vélos...). Les objectifs de formation précisent les acquisitions visées selon une progression du cycle 1 au cycle 3. Des indications sont données pour aider les équipes pédagogiques à organiser la formation des élèves dans ce domaine (définition de savoirs et savoir-faire opérationnels, suggestions de situations pédagogiques) ; les références aux programmes indiquent les champs de contenus ou de compétences sur lesquels prendre appui. Cette mise en

cohérence est facilitée par une annexe qui répertorie, pour chaque cycle, les extraits des programmes de l'école primaire qui permettent de travailler la sécurité routière.

L'éducation à la route, pour prendre tout son sens, ne saurait concerner le seul espace scolaire. Elle suppose **une sensibilisation de la communauté éducative tout entière** aux finalités qu'elle poursuit. Le conseil d'école constitue un lieu privilégié pour cette sensibilisation et cette réflexion collectives qui peuvent également trouver leur place dans des réunions spécifiquement dédiées à ce thème. Ce sont bien tous les parents qu'il convient d'associer à l'utilisation de l'outil "attestation de première éducation à la route" : l'enjeu est en effet, qu'au-delà de la seule validation scolaire, l'élève soit à même d'avoir des comportements adaptés dans l'ensemble des situations de la vie quotidienne. C'est en effet la convergence des pratiques scolaires et familiales qui pourra conforter la lutte contre l'insécurité routière.

Diverses ressources sont accessibles pour faciliter la mise en œuvre de cette éducation à la sécurité routière :

- un réseau de correspondants académiques et départementaux "sécurité" apporte localement une aide aux maîtres ; leurs coordonnées sont disponibles auprès des rectorats ou des inspections académiques ;
- des documents pédagogiques réalisés ces dernières années sont mis à disposition des enseignants sur le site internet "Éducation à la sécurité" ainsi que des informations pratiques telles que les coordonnées des correspondants "sécurité", une liste des partenaires institutionnels et associatifs œuvrant dans ce domaine...

D'ores et déjà accessible à l'adresse suivante : <http://www.educnet.education.fr/securite/index.htm>, il le sera prochainement sur : <http://www.eduscol.education.fr>

La circulaire n° 87-287 du 25 septembre 1987 est progressivement **abrogée** conformément au calendrier d'entrée en vigueur des programmes d'enseignement de l'école primaire (arrêté du 25 janvier 2002).

Pour le ministre de la jeunesse,
de l'éducation nationale et
de la recherche
et par délégation
Le directeur de l'enseignement scolaire
Jean-Paul de GAUDEMAR



Les causes de décès chez les jeunes

LES PRINCIPALES CAUSES DE DÉCÈS ENTRE 1 ET 19 ANS

Les enfants de 1 à 4 ans

[...] Chez les garçons, les accidents domestiques sont la première cause de mortalité (25 %) ; viennent ensuite les cancers (12 %, essentiellement des leucémies), puis les accidents de la route (10 %).

Chez les filles, si les accidents domestiques constituent bien aussi la première cause de mortalité (18 %), ce sont ensuite les anomalies congénitales (15 %), le plus souvent de localisation cardiaque, et les cancers (15 %) qui viennent en deuxième cause.

Dès les débuts de la vie, l'accident est moins présent chez les filles...

On voit bien comment l'accident reflète la vie : à cet âge, on est le plus souvent à la maison, et moins rarement sur la route, ce qui se traduit dans les proportions...

[...] La mortalité des enfants de cet âge a diminué de moitié depuis les années 1970, du fait de la diminution des accidents domestiques et des leucémies.

Les enfants de 5 à 9 ans

Chez les garçons, les cancers sont la première cause de mortalité (27 %) ; viennent ensuite les accidents de la route (21 %) puis les accidents domestiques (17 %).

Chez les filles, le classement est identique (respectivement 27, 20 et 11 %).

A partir de 5 ans, l'enfant " arrive " sur la route comme piéton et l'accident de la circulation prend le pas sur l'accident domestique.

Les enfants de 10 à 14 ans

Chez les garçons, les accidents de la route deviennent la première cause de mortalité (24 %) ; viennent ensuite les cancers (19 %) puis les accidents domestiques (18 %).

Chez les filles, les cancers restent la première cause (22 %), les accidents de la route la deuxième (20 %) et les accidents domestiques la troisième (8 %).

Les jeunes de 15 à 19 ans

Chez les garçons, les accidents de la route demeurent la première cause de mortalité et ce de manière extrêmement importante puisqu'ils représentent presque un décès sur deux (43 %). Les autres types d'accidents viennent en deuxième cause (13 %), puis apparaissent les suicides en troisième cause (11 %).

Chez les filles, la tendance est la même, mais avec une augmentation moins marquée de la mortalité violente (les cancers pèsent encore d'un poids important par rapport à ceux des accidents et des suicides).



Flèches et direction

Agir dans le monde – Vivre ensemble

Cycle des apprentissages premiers :

Petite section - Moyenne section

Compétences visées Disciplinaires

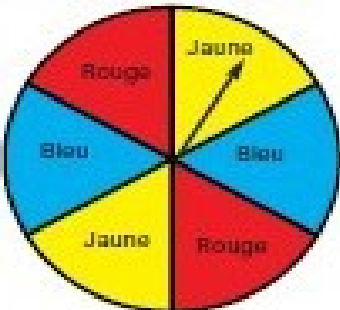
- Pouvoir utiliser, en réponse aux sollicitations du milieu ou de sa propre initiative un répertoire aussi large que possible d'actions élémentaires.
- Oser réaliser, en sécurité, des actions dans un environnement proche et aménagé.

Transversales

- Affirmer son autonomie dans l'espace par rapport aux objets, aux personnes.
- Adapter son comportement dans une situation collective ; coopérer, établir des relations de plus en plus nombreuses, reconnaître l'autre, l'écouter et le respecter.
- Parcourir un itinéraire simple, se donner des repères et les coder.
- Découvrir la flèche, son orientation et ses utilisations possibles.

Déroulement des activités Les flèches servent à indiquer une couleur, un objet

1ère séance : jeux avec une roue



Faire tourner la flèche. Que fait-on lorsqu'elle s'arrête ?

Différentes règles peuvent être émises :

- aller chercher un objet de la couleur désignée par la flèche ;
- aller dans la zone (marquée dans la salle de jeux) de la couleur indiquée par la flèche ;
- l'équipe des enfants de la couleur indiquée par la flèche forme une ronde, etc...

2ème séance : idem avec une roue indiquant des objets.



Dessin ou reproduction d'un objet existant dans la salle de jeux, la classe, la B.C.D. Les étiquettes collées sur la roue proviennent de catalogues (pinceaux, quilles, cassettes, livres, etc...).

Le jeu s'organise par équipes réduites (2 ou 3 enfants) ou individuellement.

L'équipe fait tourner la flèche, regarde l'objet désigné et va le chercher dans l'école.

Les déplacements dans l'école sont soumis à des règles établies collectivement.

Les flèches servent à indiquer une direction

3ème séance : les enfants découvrent en salle de jeux des flèches (40) de différentes couleurs (bleues, rouges, blanches).

- "Vous utilisez ces flèches comme vous le voulez".

Réaction : les enfants lancent les flèches, courent avec, les posent...



- Petit à petit un jeu s'organise : les enfants posent leurs flèches les unes à la suite des autres : " on fait un chemin ". Plusieurs groupes réalisent des chemins différents.

- Exploitation des réalisations
Les enfants font des commentaires sur les différentes productions : quelques flèches (très peu nombreuses) ne sont pas posées dans le même sens que les autres. Après correction, on utilise les parcours réalisés en respectant le sens indiqué par les flèches.

4ème séance : trois groupes d'enfants ont chacun leurs flèches de couleur et un lot de matériel EPS (plots, caissettes, cerceaux,...) à leur disposition.
" Réalisez chacun un parcours avec le matériel et les flèches ".
Après la réalisation, les commentaires, les corrections nécessaires, on utilise les trois parcours réalisés.



5ème séance : dans l'espace de la salle de jeux, des objets (plots, caissettes, arceaux, poutres etc...) sont disposés et trois parcours de couleur sont matérialisés par des flèches et s'entrecroisent. Les trois groupes d'enfants doivent suivre le parcours de leur couleur en utilisant le matériel qui se trouve sur le passage (grimper, ramper, s'équilibrer). Des problèmes de rencontres, de priorités se posent. La solution retenue par le groupe a été : on passe chacun son tour.
La priorité à droite viendra un peu plus tard...

D'après un travail réalisé par
Florence PEYRAT, Sophie HOUSSIN,
Olivier RIBAUT, Maryse MIGAUD,
PE2 en moyenne section à l'école maternelle
d'application Jean Zay à Châteauroux.





Des règles pour circuler

Vivre ensemble - Agir dans le monde

Cycle des apprentissages premiers : moyenne section

Cette fiche décrit deux séances en éducation physique et sportive d'un cycle consacré à différents modes de déplacement :

sur des échasses, les pieds pris dans un anneau, sur un tricycle, à bicyclette...

Les enfants y exercent ou acquièrent des compétences motrices et sont amenés à éprouver les contraintes de la circulation en collectivité, à élaborer des réponses et à comprendre la nécessité des règles.

Compétences visées

Disciplinaires

L'enfant doit pouvoir :

- utiliser à son initiative ou en réponse aux sollicitations du milieu un répertoire aussi large que possible d'actions élémentaires ;
- oser réaliser en sécurité des actions dans un environnement proche et aménagé.

Transversales

Attitudes :

- affirmer son autonomie dans l'espace ;
- adapter son comportement dans une situation de groupe ;
- comprendre et respecter le rythme et les règles de la vie collective ;
- comprendre des jeux à règles et y participer.

Espace :

- parcourir un itinéraire simple ;
- exprimer le temps et l'espace.

Vivre ensemble :

- accepter les règles de vie commune ;
- mettre en œuvre quelques règles de sécurité : comprendre les droits et les devoirs des cyclistes et piétons, comprendre les risques liés à la circulation des véhicules de types différents.

Les activités antérieures

Tricycle et bicyclette

- maîtriser l'engin ;
- suivre un chemin ;
- éviter des obstacles ;
- contrôler sa vitesse ;
- garder ses distances.

Se déplacer

- en étant sur une chaise ;
- en étant sur un tapis ;
- en étant sur une brique ;
- sur des échasses ;
- les pieds dans un anneau.

La première séance

Situation de départ

Chaque enfant choisit un moyen de locomotion connu : tricycle, anneau autour des pieds ou échasses. Le préau est jalonné d'obstacles (pneus, chaises, tables). Se déplacer librement, puis, dans un second temps, en allant d'obstacle en obstacle.

Analyse des problèmes rencontrés

Ont été relevés par les enfants :

- l'attente devant les obstacles,
- les différences de vitesse selon les modes de déplacement,
- le danger des bicyclettes qui « bousculent »,
- l'impossibilité pour les bicyclettes et les tricycles de passer sous les tables ou les chaises comme le font les autres,
- le danger présenté par les bicyclettes qui tournent autour des tables quand un enfant se trouve en dessous...

Recherche de solutions

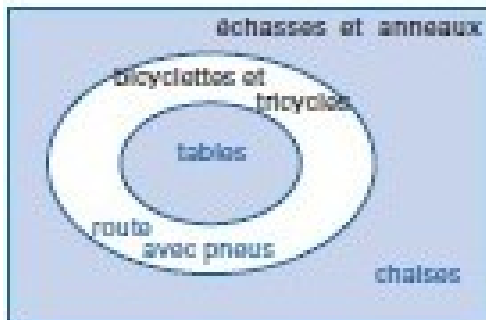
- Éviter de se « mélanger »,
 - faire attention aux autres, les bicyclettes peuvent freiner,
 - faire des chemins pour chaque enfant...
- Après exploration de diverses possibilités d'aménager l'espace pour mieux circuler en fonction des consignes données, les enfants retiennent le tracé d'une « route » traversant la salle dans sa longueur. Ils élaborent des règles pour y répartir les obstacles et pour y circuler : les pneus, disposés sur la « route », seront réservés aux cyclistes ; tables et chaises, sur les bords, serviront aux piétons.



La deuxième séance

Mise en situation

La maîtresse a aménagé le préau en fonction des règles élaborées précédemment, selon le schéma ci-après. Les enfants évoluent, chacun dans son secteur, en veillant à ne pas en sortir. Les piétons, à échasses ou à anneaux, n'ont donc pas accès aux tables, disposées au centre. Les enfants ne manquent pas de le remarquer rapidement;



Propositions

- il faut qu'ils traversent ;
 - il faut faire attention aux bicyclettes ;
 - il faut bien regarder ;
 - il faut qu'ils retirent leurs échasses ou leurs anneaux pour aller plus vite ;
 - il faut que les vélos et les tricycles freinent.
- Les enfants retournent au jeu en respectant ces règles.

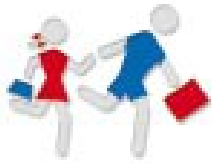
Nouvelle proposition

- Ceux qui sont à pied traversent partout ; il faut des passages.

Des passages sont dessinés. Les enfants évoluent dans ce milieu qu'ils ont aménagé en fonction des problèmes rencontrés et en respectant les règles instaurées.

D'après un travail réalisé par Armelle BERTRAND, instituteur maître formateur à Charleville-Mézières.





LE CODE DE LA ROUTE DES SORCIÈRES

Comment à partir de la lecture de différents albums sur le thème des sorcières, une classe de cycle 1 de l'école maternelle de Beauvoir sur Niort a abordé la sécurité routière.

COMPÉTENCES VISÉES

Transversales

L'enfant affirme son autonomie dans l'espace par rapport aux objets et aux personnes.

Il adapte son comportement dans une situation où il n'est pas seul : il coopère, il reconnaît l'autre, l'écoute et le respecte.

Il comprend des jeux à règles et y participe.

Il imagine et crée des histoires, des situations, des jeux, des objets.

Il commence à différencier le réel et l'imaginaire.

L'élève sera capable de comprendre et respecter à l'école et hors de l'école les règles de vie qu'aura développées l'éducation à la sécurité.

L'enfant se situe dans un espace donné.

Il sait parcourir un itinéraire simple.

Disciplinaires

Maîtrise de la langue

- Prendre la parole et s'exprimer de manière compréhensible.

Reconnaissance des formes et relations spatiales

- Reconnaître des formes, les différencier, les classer.

- Se situer et se repérer dans l'espace.

- Coder et décoder un déplacement.

Vivre ensemble

- Mettre en œuvre quelques règles de sécurité élémentaires (en particulier celles relevant du Code de la route).

Agir dans le monde

- Oser réaliser, en sécurité, des actions dans un environnement proche et aménagé.

OBJECTIFS

- Prendre conscience des règles liées

à la sécurité routière.

- Repérer quelques éléments du Code de la route.

DÉROULEMENT DES ACTIVITÉS

À la bibliothèque, à l'occasion d'un travail autour du thème des sorcières, nous avons lu différents albums :

- Pélagie la sorcière, V. Thomas, Milan.

- Le congrès des sorcières, S. Augary-Luton, École des loisirs.

- La main de la sorcière, P. Utton, École des loisirs.

- Le crapaud perché, C. Boujon, École des loisirs.

Et notamment :

- Tournoi de foot à Sorcellerie, J.J. Vacher, Hachette.

Dans cet album nous lisons que pour que les sorcières puissent se rendre au tournoi de foot, elles doivent "avoir leur permis de conduire les balais".

Cela donne lieu à des échanges oraux autour de ce qu'est le permis de conduire.

Les enfants pensent que pour avoir son permis il faut savoir conduire et connaître les panneaux.

Au cours d'une sortie, les enfants portent leur attention sur des panneaux que l'on voit souvent, et prennent des photos...

Puis ils font un tri, un classement par forme et par couleur :

Les ronds :

- le rouge qui interdit...

- le bleu qui autorise (ou oblige)...

Les triangles :

il faut faire attention, il y a danger...

Les carrés qui informent

La forme particulière du panneau STOP

ET NOUS DÉCIDONS

d'organiser un circuit pour permettre aux sorcières de passer leur permis de conduire

Comment ?

À partir des panneaux connus, les enfants imaginent ce que serait la signalisation pour les sorcières.

Les enfants remplacent les dessins de voitures par des représentations de balais, ils parlent de la vitesse autorisée pour des déplacements de balais, des crapauds, araignées et autres bêtes qui peuvent remplacer les différentes silhouettes vues sur les panneaux...

Les panneaux sont confectionnés avec carton et bâtons...



de réaliser un circuit dans la salle de jeux pendant la séance d'EPS

Il est tracé à la craie et les panneaux sont disposés par un groupe d'enfants en les positionnant à l'aide des briques et bâtons du matériel d'EPS.

Puis un groupe d'enfants circule, chevauchant bâtons, balais, tandis qu'un autre groupe observe le respect ou non des panneaux. Après discussion, il y a changement de groupe.

Tout ceci se déroule dans une joyeuse ambiance !

Pourquoi ?

Parce qu'à l'école maternelle :

- "... il convient de permettre à l'enfant de prendre conscience des formes et des contenus de la culture écrite qui l'entoure..."
 - "... l'adulte oralise et fait découvrir les textes..."
 - "... l'enfant développe sa sensibilité, son imagination et sa capacité de créer... il prend plaisir à construire, à inventer, à laisser libre cours à son imagination..."
 - "... prise de conscience des risques de la rue, de la route, de l'environnement familial... intégration de quelques règles du Code de la route..."
- (programmes de l'école primaire 1995)

Ce qu'ont appris les enfants

au niveau de la sécurité :

la signification de certains panneaux du Code de la route, des règles de circulation, le respect des autres...

D'après un travail de
Françoise PETIT, CPC EPS,
79000 Niort





LES ARTS PLASTIQUES AU SERVICE DE L'ÉDUCATION À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Thoirette est un bourg tout en longueur, situé sur un axe routier très fréquenté par les camions. Le trafic intense et l'é étroitesse de la rue principale rendent difficile la circulation des piétons dans la ville et la population est particulièrement sensible au risque d'accident. Dans ce contexte, les enseignants ont le souci permanent de pratiquer une éducation à la sécurité routière. Il s'agit d'une activité régulière dont est extraite, dans la fiche qui suit, un travail conduit en arts plastiques.

COMPÉTENCES VISÉES

Transversales

Attitudes

- Respecter les règles de circulation routière.
- Émettre des suppositions.
- Faire des choix et les expliquer.

Construction des concepts de temps et d'espace

- Représenter l'espace et s'y situer.

Traitement de l'information

- Lire un plan simple.
- Organiser des informations.

Disciplinaires

Découvrir le monde

- Construire et utiliser un plan.
- Employer un vocabulaire précis.
- Repérer des éléments sur des photographies aériennes.

Arts plastiques

- Utiliser des objets comme matériaux d'expression.
- Produire en fonction d'un désir :
 - jouer avec les formes, les couleurs...
 - Utiliser des techniques et des procédés d'expression.



OBJECTIFS SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Identifier les zones à risque du piéton dans son espace de circulation quotidienne. S'approprier la symbolique des panneaux de signalisation du Code de la route et faciliter la mémorisation des concepts.

DÉROULEMENT DES ACTIVITÉS

Séance 1 : Prise de conscience de la signalisation de notre ville

Au cours d'un déplacement en ville, répertorier tous les éléments de signalisation rencontrés et les reporter sur le plan de la ville.

Séance 2 : Découverte de la symbolisation des panneaux

De retour en classe, observer, analyser, commenter puis classer ces différents signaux. Signalisation horizontale ou verticale. Formes et couleurs de la bordure des panneaux : découvrir la classification officielle des panneaux de signalisation routière.

Réaliser deux panneaux monochromes (un rouge et un bleu) sur lesquels seront collées les formes géométriques des panneaux correspondants.

Séance 3 : Appropriation de la notion de contraste, de couleur

Matériel

Rectangles de papier rouge, noir, blanc, bleu.

Papier à découper : noir, blanc.

Activité

Dessiner une figurine simple sur papier noir et sur papier blanc. La découper et la placer successivement sur les quatre supports-papier rectangulaires. Évaluer les effets obtenus. Retenir le résultat paraissant le plus esthétique. Expliciter son choix. Comparer les différents résultats.

Séance 4 : Compréhension de la fonction du dessin-symbole dans les panneaux

(Retirer de la vue des enfants tout panneau du Code de la route)

Dessiner de mémoire une des figures représentées dans les panneaux triangulaires.

La colorier.

(Un autre groupe pourra faire le même travail avec les figures représentées sur les panneaux à fond bleu).

Observer les dessins obtenus. Le noir a-t-il été utilisé ?

Comparer avec ceux des panneaux : y a-t-il des détails dans les dessins (yeux de la vache, couleurs...) ?

Faire émerger la notion de silhouette-symbole : dessin épuré, simplifié, de couleur noire, destiné à suggérer instantanément et sans élément parasite, le concept souhaité.

Faire correspondre aux premiers dessins leur "silhouette-symbole".



La sécurité routière à l'école maternelle

UN CYCLE DE 10 SÉANCES EN PETITE SECTION

OBJECTIFS DE FORMATION

Cycle 1

- Se déplacer sur le trottoir.
- Vivre dans un espace complexe.

RÉFÉRENCES AUX PROGRAMMES

Cycle 1

AGIR ET S'EXPRIMER AVEC SON CORPS

- Se conduire dans le groupe en fonction de règles.
- Prendre des repères dans l'espace et le temps.
- Activités de roule et de glisse (pilotage).

DECOUVRIR LE MONDE

- Repérer des objets ou des déplacements dans l'espace par rapport à soi.
- Prendre en compte les risques de la rue (piétons et véhicules)...

LE LANGAGE AU COEUR DES APPRENTISSAGES

- Savoir à quoi sert un panneau urbain...

APER

Savoirs et savoir-faire à acquérir

- Je connais les règles du Code de la route

Séances 1 et 2

Jeu : retrouver sa maison

Organisation

Dans la salle de jeux, des cerceaux posés sur le sol, chaque enfant dans un cerceau (sa maison). Chaque enfant tient un jouet (nounours, poupée...).



Consignes

- Au premier signal, les enfants sortent de leurs cerceaux et vont se promener en laissant leurs jouets dans les cerceaux.
- Au second signal, les enfants rejoignent leurs cerceaux, et retrouvent leurs jouets (les jouets sont des éléments moins abstraits à retrouver que les cerceaux).

Variantes

- Varier les signaux :
 - signal sonore : un coup de tambourin
 - signal sonore : sur la musique, on sort ; quand la musique s'arrête, on rentre.
- Ajouter des obstacles (bancs, chaises, tables à contourner, à franchir...).
- Emporter le jouet en sortant de la maison.
- Changer de maison.
- Les jouets peuvent être à tirer, à pousser, jeux porteurs, tricycles.

Séances 3 et 4

Jeu : les petites voitures

Organisation

Des jeux à tirer et à pousser ; des jouets porteurs, des tricycles ; des cerceaux pour symboliser les voitures ; foulards de couleur ; instruments sonores.



Consignes

- Chaque enfant, avec un jouet à tirer ou à pousser, se déplace dans la salle de jeu, en respectant les signaux : vert, je roule ; rouge, je m'arrête.

Variantes

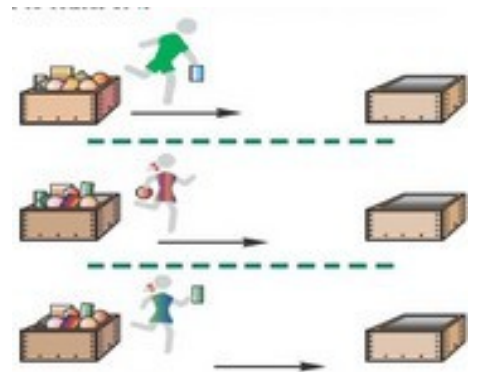
- Réagir à des signaux sonores :
 - la clochette, je roule ; le coup de tambourin, je m'arrête ;
 - la musique, je roule ; le silence, je m'arrête.
- Les jouets sont remplacés par des cerceaux ; chaque enfant, dans son cerceau, respecte les signaux, visuels ou auditifs.
- Idem avec les jouets porteurs et tricycles.
- Idem en mélangeant tous les matériels.

Séances 5 et 6

Vidons les caisses

Organisation

3 équipes d'enfants, 3 caisses pleines d'objets divers et 3 caisses vides.



Consignes

- Les enfants doivent transporter les objets de la caisse pleine dans la caisse vide, le plus vite possible. L'équipe qui a le moins d'objets dans la caisse initialement pleine a gagné ;
- le temps est limité ;
- 3 équipes, 3 espaces séparés.

Variantes

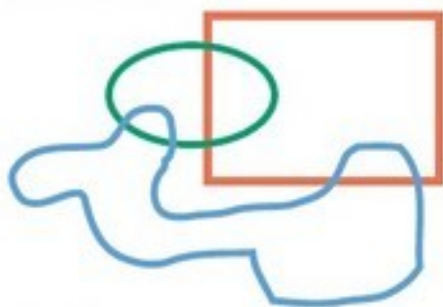
- Les enfants peuvent être sur des jouets porteurs, des tricycles.



Séances 7 et 8 Parcours aménagés

Organisation

Circuits de couleurs différentes matérialisés au sol (craie, cordes, lattes) panneaux du Code de la route (stops et directions).



Consignes

• Les enfants dans leurs petites voitures (cerceaux), choisissent un circuit, et le suivent.

Variantes

- Même circuit avec :
 - des jeux à tirer et à pousser,
 - des échasses,
 - des jouets porteurs,
 - des tricycles,
 - des bicyclettes.
- Ajouter des panneaux stop aux croisements.
- Ajouter des sens de direction pour chaque circuit.

Séances 9 et 10 Randonnée à pied

Organisation

Des petits groupes d'enfants (5-6 accompagnés par un adulte).

Randonnées à l'extérieur de l'école

- autour de l'école,
- dans le quartier,
- sur le stade,

- pour aller au gymnase,
- à la campagne,
- dans un parc...

Consignes

Marcher en prenant des repères :

- éléments naturels (arbres, jardins, parc, fleurs) ;
- aménagements (rue, trottoirs) ;
- constructions, monuments (maisons, magasins, gare) ;
- quelques panneaux du Code de la route (stop, direction, interdiction, école).

Exploitation en classe : les repères

- être capable de les dire (langage) ;
- être capable de les dessiner (arts plastiques) ;
- être capable de les classer dans l'ordre chronologique (mathématiques).

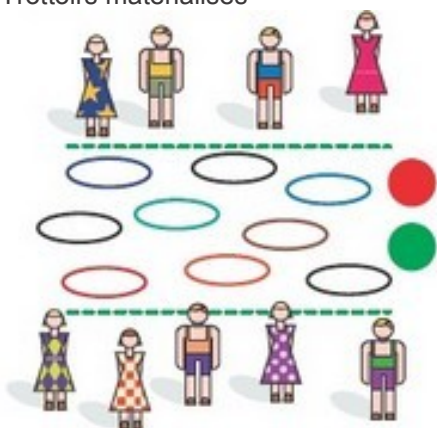


UN CYCLE DE 10 SÉANCES EN MOYENNE ET GRANDE SECTION

Séances 1 et 2 Les petites voitures et les auto-stoppeurs

Organisation

1/2 groupe classe : voitures (enfants dans des cerceaux)
1/2 groupe : auto-stoppeurs
Signaux auditifs
Signaux visuels
Salle aménagée avec des obstacles
Trottoirs matérialisés



Consignes

- Les voitures s'arrêtent, les autostoppeurs montent, les voitures repartent.
- Respecter les signaux :
 - auditifs : tambourin et clochette,
 - visuels : foulard vert (on passe), foulard rouge (on s'arrête).
- Respecter les zones pour faire monter et descendre les auto-stoppeurs (les trottoirs).
- Éviter les collisions.

Variantes

- Ajouter des obstacles à contourner, à franchir (bancs, chaises, tables, plots).
- Ajouter un panneau qui limite la vitesse (rouler lentement).

Séances 3 et 4 Vidons les caisses

Organisation

2 caisses pleines d'objets divers
1re situation : espace séparé



2^e situation : espace commun



Consignes

- 2 équipes (chacune avec une caisse d'objets variés) ; les enfants doivent transporter les objets de leur caisse dans celle de l'autre équipe, le plus vite possible. L'équipe qui a le moins d'objets dans la caisse initialement pleine a gagné.
- Le temps est limité.
- L'espace est partagé mais les trajectoires des enfants sont séparées.

Variantes

- L'espace est commun sans séparation.
- Les enfants peuvent être sur des jouets porteurs, des tricycles, des bicyclettes (trajectoires séparées).



Séances 5 et 6 Parcours aménagés

Organisation

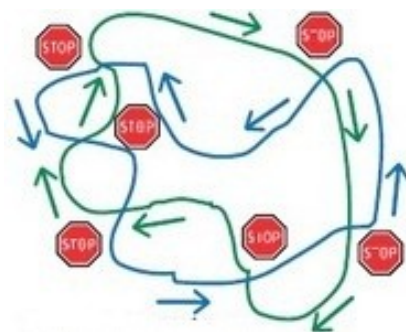
Circuits de couleurs différentes matérialisés au sol (craie - cordes - lattes), panneaux du Code de la route (stops et directions).

Consignes

- Les enfants dans leurs petites voitures (cerceaux), choisissent un circuit, et le suivent.
- Tenir compte des flèches et des panneaux stop.

Variantes

- Même circuit à utiliser avec des obstacles à contourner ou à franchir.
- Même circuit avec :
 - des jeux à tirer et à pousser,
 - des échasses,

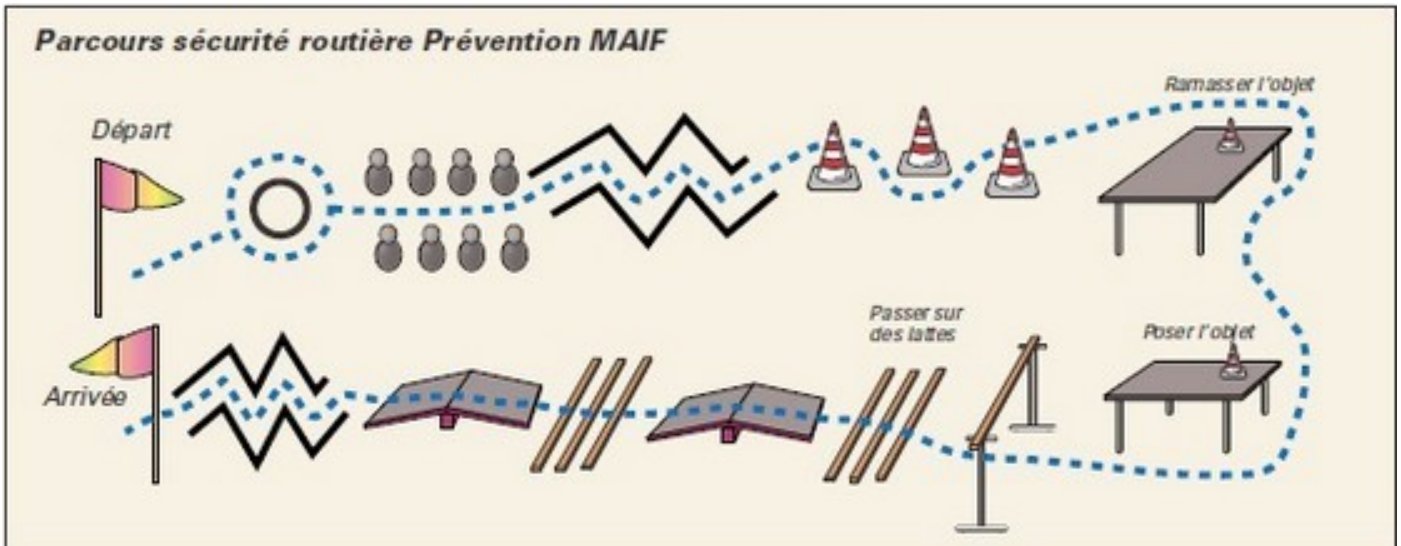


- des jouets porteurs,
- des tricycles,
- des bicyclettes,
- des patins à roulettes.

Séances 7 et 8 Vers la maîtrise des engins Roulants

Parcours sécurité routière
Prévention MAIF

Parcours sécurité routière Prévention MAIF



Séances 9 et 10 Randonnée pédestre

Organisation

Des petits groupes d'enfants accompagnés par un adulte.

Randonnées à l'extérieur de l'école :

- dans le quartier,
- sur le stade,
- pour aller au gymnase,
- en ville,
- à la campagne,
- dans un parc,
- en forêt...

Consignes

Marcher en prenant des repères :

- éléments naturels (arbres, haies, rivière, petit bois...);

- aménagements (rue, trottoirs, rond-point, carrefour, portail, tribune...);
- constructions, monuments (maison, gare, magasin, église, château d'eau...);
- noms des rues;
- enseignes de magasins;
- panneaux du Code de la route.

Exploitation en classe : les repères

- être capable de les dire (langage);
- être capable de les dessiner (arts plastiques);
- être capable de les classer (mathématiques);
- être capable de les reproduire en maquette (technologie).

du plus simple au plus complexe

Parcours avec aller et retour (demi-tour) par le même chemin



Parcours en boucle (l'entrée et la sortie de l'école sont au même endroit)



Parcours en boucle (l'entrée et la sortie de l'école sont à des endroits différents).



D'après un travail de
Françoise PETIT, CPC,
79000 Niort
et Rejane CAILLON, CPC,
79000 Niort





Loto-photos

OBJECTIFS DE FORMATION

Cycle 1

- Se déplacer sur le trottoir.
- Vivre dans un espace complexe.
- Traverser une chaussée.

RÉFÉRENCES AUX PROGRAMMES

Cycle 1

AGIR ET S'EXPRIMER AVEC SON CORPS

- Prendre des repères dans l'espace et le temps.
- Se déplacer dans des environnements proches puis progressivement dans des environnements étrangers et incertains.
- Se conduire dans le groupe en fonction de règles

LE LANGAGE AU CŒUR DES APPRENTISSAGES

- Savoir à quoi sert un panneau urbain...

DECOUVRIR LE MONDE

- Repérer des objets ou des déplacements dans l'espace par rapport à soi.
- Décrire et représenter simplement l'environnement proche.
- Prendre en compte les risques de la rue.
- Décrire, comparer et classer des perceptions élémentaires.

APER

Savoirs et savoir-faire à acquérir

- Je me déplace sur le trottoir,
 - Dans la rue, je sais regarder.
 - Dans la rue, je sais écouter.
 - Je reconnais et je nomme les différents espaces, les véhicules et les usagers
- Je sais marcher sur le trottoir, accompagné.
- Je vis dans un espace complexe.
 - Je sais identifier les dangers.
 - Je connais les règles du Code de la route.

À Fraisans, dans le Jura, l'école se trouve située au bord de la route qui traverse le bourg.

Le volume de la circulation, notamment aux heures d'entrée et de sortie d'école, est devenu un souci pour les enseignants qui ont décidé de mettre en place des actions, dès le début du cycle 1.

Cette fiche décrit le travail réalisé en petite section dans le cadre d'un projet d'école centré sur l'éducation à la sécurité dont les objectifs sont de sensibiliser l'enfant à l'espace routier, de le rendre capable de gérer sa propre sécurité dans les déplacements en sélectionnant et en repérant les indices pertinents.

OBJECTIFS

Sensibiliser l'enfant aux espaces de circulation et lui faire prendre conscience des risques de la rue, de la route, de l'environnement familier. Le rendre capable de gérer sa propre sécurité en tant que piéton en repérant et sélectionnant les indices nécessaires.

DÉROULEMENT DES ACTIVITÉS

Préparation

Lors des sorties, les enfants vont mettre en pratique les consignes de sécurité, relatives à la circulation du piéton, formulées par la maîtresse, et adaptées à leur âge. Elles seront appliquées auparavant en salle de jeux, dans les couloirs de l'école. Ils vont observer la circulation à différents moments de la journée. Les enfants sont invités à verbaliser ce qu'ils voient, ce qu'ils entendent. La maîtresse les aide à prendre conscience des dangers de la rue et de la nécessité d'instaurer des règles.

C'est après tout ce travail préalable que la maîtresse va proposer le loto-photos. Elle a repéré et photographié des indices de différentes natures qui jalonnent les parcours des enfants :

- objets permanents : les poubelles de l'école, le vélo de l'ATSEM*, les bacs à fleurs, la fontaine ;
- panneaux : interdiction de stationner, attention dos d'âne, passage pour piéton, panneau signalant la présence d'une école ;
- traces au sol : passage pour piétons.

Les enfants confectionnent quatre grilles identiques comportant 6 photos de chaque côté, avec, sous chaque photo, une gommette de couleur différente.

Chaque grille loto est accompagnée d'une petite grille où figurent 12 gommettes identiques à celles placées sous les 12 photos. Les enfants cocheront la case correspondant à l'indice trouvé lors du parcours (évaluation).



* Dans le cas présent, le vélo de l'ATSEM est depuis plusieurs années garé chaque jour au même endroit. ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles.



Organisation de la sortie jeu

Quatre groupes de six enfants, deux adultes par groupe (mamans + ATSEM + institutrice).

Les enfants doivent retrouver les indices photographiés sur le parcours, et cocher la case correspondante sur la fiche d'évaluation avec l'aide des adultes.

Au retour dans la classe, les fiches d'évaluation sont comparées. En fonction des résultats, une deuxième sortie jeu peut être envisagée pour améliorer la prise d'indices et conforter le bon comportement des piétons.

Prolongement

Dans le cadre du décroisement, le jeu est proposé aux moyens et aux grands. On pourra leur demander de coder le déplacement.

D'après un travail de
Joëlle PICARD, institutrice,
39700 Fraisans
Joselle POINTELIN, professeur des écoles
39000 Dole



Intégrer des élèves handicapés dans les déplacements



À l'école maternelle, des activités ont été organisées pour que Léa et Marie puissent être intégrées aux séances d'éducation physique avec leur fauteuil roulant et finalement participer à des sorties dans le village.



OBJECTIFS DE FORMATION

■ Cycle 1

- Savoir circuler sur le trottoir et les espaces piétons.
- Identifier les différents usages du trottoir.

RÉFÉRENCES AUX PROGRAMMES

■ Cycle 1

AGIR ET S'EXPRIMER AVEC SON CORPS

- Activités de rouler et de glisse.
- Activités de pilotage : bicyclette (rouler en ligne droite, accélérer, ralentir, faire un virage).
- Se conduire dans le groupe en fonction de règles.

À CHAMPVANS, ÇA ROULE POUR TOUS

Avant de sortir

Utilisation du circuit avec engins roulants à 2, 3 ou 4 roues.

Situation

Rouler : en suivant le circuit, à droite et l'un derrière l'autre sans se heurter. S'arrêter rapidement au signal sonore ou visuel.

Maîtriser sa vitesse.

Situation plus complexe

Slalomer sur la ligne droite.

Freiner, s'arrêter au stop.

Accélérer.

Garder sa droite au sens giratoire.

Avant de sortir

Pour tous :

Responsabiliser les plus grands par la prise en charge des plus petits.

Se déplacer sur le trottoir.

S'arrêter rapidement au signal sonore ou visuel.

Traverser sans s'arrêter.

Pour Marie et Léa :

Longer le trottoir.

Réguler sa vitesse par rapport aux enfants qui marchent.

JEU DU LOUP

But du jeu

Les enfants circulent sur des engins ou à pied en respectant les espaces de circulation tracés au sol et les panneaux de signalisation.

Pour limiter la vitesse, il est interdit de doubler. Léa respecte les mêmes règles. Elle ne peut toucher ses camarades qu'en les croisant. Les enfants touchés ou n'ayant pas respecté les règles de bonne conduite s'arrêtent sur le côté de la route.

Un élève joue le rôle du gendarme.

APER

Savoirs et savoir-faire à acquérir

- Je sais rouler prudemment sur le trottoir et les espaces piétons.
- Je roule dans l'espace de circulation correspondant à l'engin que j'utilise.

D'après un travail de
Jean-Claude MENON, instituteur,
39100 Champvans
et Maryse BILLOD, Conseillère Pédagogique EPS
39140 Bletterans



Réaménagement d'une sortie d'école : un véritable partenariat

OBJECTIFS DE FORMATION

Cycle 1,2 et 3

Vivre dans un espace complexe

RÉFÉRENCES AUX PROGRAMMES

Cycle 2

MAITRISE DU LANGAGE ET DE LA LANGUE FRANÇAISE

• Exposer son point de vue et ses réactions dans un dialogue ou un débat en restant dans les propos de l'échange.

E.P.S - COMPÉTENCE GÉNÉRALE

• Construire un projet d'action...

DECOUVRIR LE MONDE

• Décrire oralement et localiser les différents éléments d'un espace organisé.

• Se repérer dans son environnement proche, s'orienter, se déplacer.

• Repérer les éléments étudiés sur des photographies, prises de différents points de vue sur des plans.

Cycle 3

MAITRISE DU LANGAGE ET DE LA LANGUE FRANÇAISE

• Participer à un débat

• Avec l'aide du maître, rédiger des règles de vie

GÉOGRAPHIE

• Mettre en relation des cartes à différentes échelles pour localiser un phénomène.

• Situer le lieu où se trouve l'école dans l'espace local et régional.

ÉDUCATION CIVIQUE

• Avoir compris et retenu quelles sont les libertés individuelles qui sont permises par des contraintes de la vie collective.

MATHÉMATIQUES

• Utiliser un plan ou une carte pour situer un objet, anticiper ou réaliser un déplacement, évaluer une distance.

APER

Savoirs et savoir-faire à acquérir Cycle 2 et 3

• Je vis dans un espace complexe :
je sais identifier les dangers.

Face aux dangers inhérents à la sortie de l'école, la municipalité a proposé aux différents partenaires de réaménager les espaces d'accès à ce lieu public fréquenté de manière régulière par les élèves, les parents, les enseignants...

Les élèves ont participé à l'étude.

COMPTE RENDU D'UNE ACTION CONCERTÉE

Face aux dangers inhérents à la sortie de l'école Ferdinand Buisson de Thouars (79) (120 à 130 élèves sont concernés), la municipalité a proposé aux différents partenaires de réaménager les espaces d'accès à ce lieu public fréquenté de manière régulière par un grand nombre d'usagers.

Plusieurs facteurs militaient en faveur de ce projet :

• Le danger auquel devaient s'exposer parents, élèves et enseignants, à une sortie d'école :

- la proximité d'un carrefour où peu de places de parking étaient disponibles,

- la visibilité souvent masquée par le stationnement difficile du car de ramassage scolaire,

- l'absence d'un lieu où les parents puissent attendre, à pied, leurs enfants.

• La réfection de l'enceinte de l'école, qui était alors en mauvais état et devenait dangereuse.

• La possibilité pour la municipalité de restaurer des remparts de la ville ancienne, limitrophes de l'établissement scolaire. Cette restauration pouvait être conduite par l'intermédiaire d'un chantier d'insertion.

La chronologie des événements est la suivante :

• Depuis plusieurs années, le conseil d'école relayait une demande des enseignants et des parents auprès de la municipalité concernant des travaux à l'école.

• Il est décidé que les problèmes de sécurité seraient traités en même temps que la restauration des remparts.

• Une proposition est faite par un architecte et est transmise à l'équipe éducative. Il s'agit d'un avant-projet modifiable et devant être agréé par les Bâtiments de France.

• Les enseignants transmettent le projet aux enfants et conduisent avec eux une recherche permettant l'évolution du projet du point de vue de la sécurité, de l'utilisation et de l'esthétique.

• Le projet des élèves, accepté par le conseil d'école, est transmis en mairie pour obtention du permis de construire.

• Les constructions et aménagements étant faits, des règles de conduite et de comportement sont décidées et appliquées par les enseignants et les parents.

Les recherches menées par les enfants

Lister (par groupes, puis avec une synthèse par classe et sur l'ensemble de l'école) les dangers dus à la situation géographique de l'école :

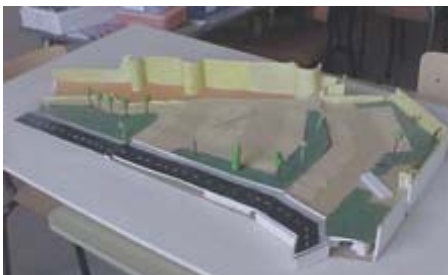
- une seule sortie sans parking suffisant ;

- obligation de traverser une rue au milieu d'un carrefour ;

- pas d'abri-bus ;

- pas de sas de sécurité pour l'attente des parents.

À partir du plan fourni par l'architecte, fabrication par les enfants de CM1 d'une maquette permettant à tout le monde une meilleure compréhension du projet.



Rencontre avec l'architecte pour évaluer les possibilités techniques des différentes propositions faites.

Trois sorties :

- une sur la route, réservée au transport scolaire, avec un abri-bus ;
- une en direction de la vieille ville avec une issue à travers les remparts
- une en direction du parking prévu en bas de l'école avec un escalier et un sas suffisamment grand pour permettre une attente confortable (bancs, espaces verts).

ACTIVITÉS RÉALISÉES

Éducation civique

Rencontre avec les différents partenaires du projet : enseignants, parents, responsables municipaux, architecte, responsables et ouvriers du chantier d'insertion. Élaboration de questionnaires, débats, argumentation.

Mise en évidence des différentes responsabilités de chacun au niveau sécurité.

Élaboration et mise en place de règles de fonctionnement au sein de l'école pour améliorer la sécurité.

Mathématiques

Activités de mesures sur plan et en situation réelle. Travail sur les échelles de représentation.



Géographie

Lecture de plans, de cartes.
Orientation spatiale.

Éducation physique et sportive

Orientation pédestre pour le cycle 2.

Technologie

Construction d'une maquette pour une meilleure compréhension du projet et comme outil pédagogique.

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

- Pour quitter l'école, trois sorties sont possibles, chacune surveillée par un enseignant.
- Il n'est plus possible de rouler en vélo dans l'école pour aller jusqu'au parc. Il faut le tenir à la main.
- La sortie bus se fait avec attente dans l'abri-bus, intérieur à l'école.
- Les sorties à pied se font en franchissant les remparts pour la direction vieille ville ou bien par l'escalier pour rejoindre le parking. Dans les deux cas, les enfants attendent dans un sas aménagé.



- Les parents doivent obligatoirement garer leur véhicule et venir chercher leurs enfants à pied.
- Chaque enseignant est responsable, à tour de rôle, d'une des sorties. En cas de retard de plus de 15 minutes des parents, les enfants sont automatiquement confiés au personnel municipal de cantine ou de garderie.

ÉVALUATION

Malgré quelques récalcitrants, l'habitude de garer son véhicule a été prise. L'aspect convivial du sas de sortie est apprécié et la sécurité est nettement améliorée. Les enfants sont très respectueux des règles décidées. Ceux qui viennent à vélo ont d'eux-mêmes adopté le casque. Malheureusement, force est de constater qu'un effort supplémentaire serait nécessaire quant à l'installation des enfants à l'arrière du véhicule, à l'utilisation de sièges réhausseurs et de la ceinture de sécurité.



Les enfants partis depuis au collège, continuent à être en majorité, semble-t-il, respectueux des règles de sécurité liées aux établissements concernés.

SIGNALISATION DE FIN D'OBLIGATION



SIGNALISATION DE FIN D'INTERDICTION



SIGNALISATION LUMINEUSE

SIGNALS LUMINEUX DE CIRCULATION



FELIX D'EXPLOITATION PAR VOIE



SIGNALISATION DE STATIONNEMENT

SIGNALISATION DE STATIONNEMENT INTERDIT OU RÉGLEMENTÉ



SIGNALISATION D'ENTRÉE ET DE SORTIE DE ZONE



SIGNALISATION D'INDICATION



Exemple d'installations diverses

Toilettes adaptées aux handicaps physiques

Toilettes adaptées au public

Toilettes adaptées

Toilettes adaptées

Toilettes adaptées

Toilettes adaptées

Toilettes adaptées

Toilettes adaptées

Toilettes adaptées

Toilettes adaptées

Toilettes adaptées

Toilettes adaptées



Un déplacement "doux" vers l'école



Un programme européen (Provider) des modes de déplacement domicile-école est conduit dans de nombreuses régions en France. Il consiste, à l'instar du Canada, des USA, de l'Australie, à pratiquer l'accompagnement des enfants à l'école à pied, «PEDIBUS» ou en vélo «VELOBUS».

OBJECTIFS

Ces types de déplacements, qualifiés de déplacements «doux», améliorent la sécurité, mais aussi la santé et l'environnement. Diminuer la circulation automobile aux abords des écoles et venir à l'école à pied ou en vélo, c'est contribuer à :

- diminuer les risques d'accidents en supprimant les stationnements anarchiques ;
- diminuer la pollution ;
- éviter le gaspillage d'énergie et réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- permettre l'éducation précoce des enfants à une action concrète en faveur du développement durable ;
- éduquer enfants et adultes aux bons comportements de piéton ou de cycliste ;
- permettre aux enfants de pratiquer un exercice physique quotidien qui aide à lutter contre l'obésité ;
- retrouver la convivialité d'un cheminement collectif.



MÉTHODOLOGIE

Définition d'un plan de déplacements vers l'école

Un plan de déplacement «doux» est un outil qui permet :

- d'identifier les freins aux changements des habitudes ;
- d'étudier tout ce qui pourrait favoriser l'évolution des comportements ;
- de mettre en place des alternatives à la voiture en proposant les systèmes d'accompagnement collectifs les mieux adaptés à la situation locale.

Modalités de mise en œuvre

- Une première rencontre, à l'initiative de l'école ou de la municipalité, réunit les acteurs : enseignants, parents, élus, gestionnaires de voirie, associations de quartiers, de commerçants...
- Une répartition des tâches permet de recueillir des éléments d'informations indispensables : secteur géographique, nombre d'élèves, caractéristiques de l'infrastructure routière, circulation, qualité de l'air, accidentologie, cartographie, localisations des domiciles des élèves... Une partie de ces données peut d'ailleurs être recueillie par les enfants eux-mêmes.
- Réalisation d'une enquête sur les comportements de déplacements domicile - école. L'état des lieux obtenu permettra de mettre en évidence les points négatifs et les facteurs de risques et de mesurer ultérieurement les changements intervenus dans les comportements.
- Élaboration commune d'une proposition d'un plan de déplacements en y associant les élèves.
- Réunion générale des tous les acteurs : présentation des résultats de l'enquête et du plan de déplacements proposé.

Présentation d'un plan réalisé

Au groupe scolaire Champvert à Lyon 5e, cette démarche a abouti à la création de quatre «lignes d'autobus pédestre».

Il s'agit, pour des parents, d'accompagner à tour de rôle un groupe d'enfants, à pied, pour se rendre à l'école. Des lignes, des arrêts, des horaires, des conducteurs sont ainsi créés... tout comme un bus, mais sans moteur !...

Un parent coordinateur organise le fonctionnement, les horaires, l'inscription des enfants, le planning. Chaque ligne réunit de 13 à 22 enfants.

Un tiers des enfants qui ont rejoint le pédibus venait habituellement en voiture.

Après deux semaines expérimentales organisées en juin 2002, l'initiative a été pérennisée en 2002-2003 et se poursuit.

Les enfants apprécient de venir à l'école à pied avec leurs copains. Ils arrivent plus décontractés à l'école et les parents montrent moins de stress.

Plus de cent établissements scolaires se sont engagés dans un tel programme en 2002 - 2003 en créant leur propre plan de déplacements.

AIDE À LA MISE EN OEUVRE

Des associations comme Prévention-MAIF, la Prévention Routière, mais aussi les communes, peuvent aider les écoles à mettre en place de tels plans de déplacements.

Des outils d'aide à la mise en œuvre sont également disponibles sur le site : www.allerverslecole.net



Sur le chemin de l'école, qu'avons-nous rencontré ?

*Revisiter un classique de la littérature enfantine, l'album *Vieux frère de petit balai**, pour apprendre à mieux vivre ensemble dans l'espace routier et, au-delà, dans la cité, en ville ou à la campagne.*

OBJECTIFS DE FORMATION

Cycle 1

- Se déplacer sur le trottoir, accompagné
- Vivre dans un espace complexe : découvrir la fonction des lieux

RÉFÉRENCES AUX PROGRAMMES

Cycle 1

LE LANGAGE AU COEUR DES APPRENTISSAGES

- Maîtriser un lexique de plus en plus précis et abondant ;
- Raconter brièvement l'histoire de quelques personnages de fiction rencontrés dans les albums

AGIR ET S'EXPRIMER AVEC SON CORPS

- Découvrir et explorer des espaces proches (...)

DÉCOUVRIR LE MONDE

- À mesure que les représentations s'affinent, utiliser un lexique plus précis
- Découvrir l'environnement proche puis des espaces moins familiers
- Prendre en compte les risques de la rue (piétons et véhicules)

VIVRE ENSEMBLE

- (...) adopter un comportement individuel qui tient compte des apports et des contraintes de la vie collective

APER

Savoirs et savoir-faire à acquérir

- Je reconnais et je nomme les différents espaces, les véhicules et les usagers
- Je sais marcher sur le trottoir, accompagné
- Je reconnais les espaces de jeu et les espaces de circulation

Demander la veille aux élèves, avant de quitter la classe, de faire attention aux espaces qu'ils traversent et aux personnes qu'ils rencontrent sur le trajet pour venir à l'école.

SÉANCE 1 : DÉCOUVERTE DES ESPACES, DES ENGIN ET PERSONNES RENCONTRÉES, SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

Matériel

De grandes feuilles de papier et des feutres.

Objectifs de la séance

Faire acquérir le vocabulaire de l'espace routier et mettre des noms sur des espaces ou des fonctions que les élèves appréhendent mais ne savent pas encore désigner.

Déroulement

En groupe classe, à partir de questions sur leur trajet pour venir à l'école, amener les enfants à préciser

- le nom des espaces dans lesquels eux-mêmes ou d'autres personnes se déplacent ou qu'ils traversent ; certains noms viendront spontanément comme rue ou trottoir, d'autres tels que chaussée ou caniveau, seront plus rarement trouvés ;
- la liste des personnes et celle des engins qui circulent dans la rue en indiquant l'espace qui leur est dédié, le trottoir ou la chaussée ;
- les professionnels qui travaillent dans l'espace routier : commerçants, cantonniers, éboueurs, policiers...

L'enseignant gardera la mémoire de ces différentes listes en les écrivant sur de grandes feuilles de papier qui seront réutilisées dans la séance 3.

SÉANCE 2 : LECTURE D'UN ALBUM DONT L'ACTION SE DÉROULE DANS LA RUE

Matériel

L'album *Vieux frère de petit balai* de Laurence Delaby et Michelle Daufresne (Flammarion – Père castor 3,25 €).

Objectifs de la séance

Donner aux élèves l'occasion d'une première rencontre avec cet album pour leur permettre de se familiariser avec le récit.

Déroulement

Lecture à haute voix par le maître de l'album. Encourager échanges et commentaires avec les élèves ou entre élèves.

SÉANCE 3 : COMMENT BIEN VIVRE ENSEMBLE DANS LA RUE ?

Matériel

Répartir les élèves par groupe de 4 et prévoir un album par groupe, plus celui du maître.

Objectifs de la séance

Permettre aux élèves de réinvestir les notions construites durant la séance 1 pour une compréhension plus fine de l'album lu à la séance 2, en ménageant une ouverture sur le respect de l'autre et la place de chacun dans la cité.

Déroulement

Guider les élèves pour leur permettre d'approfondir leur compréhension de l'ouvrage à l'aide de questions mettant en relation le travail réalisé sur le trajet de l'école et l'histoire que raconte le livre qu'ils ont en main :

- Dans quelle partie de la rue se trouve le cantonnier durant la plus grande partie de l'histoire ? À quel moment monte-t-il sur le trottoir ?
- Quels sont les personnages qui sont sur le trottoir ? Que font-ils ? Des enfants jouent, certains de leurs jeux peuvent-ils être dangereux ?
- Comment la solitude du balayeur est-elle montrée (pages 4 et 5) ?
- Dans quelle partie de la rue peut-on prendre le temps de parler avec d'autres personnes ? Pourquoi ?
- Pour travailler, le cantonnier est souvent sur la chaussée, il ne peut pas parler avec les personnes qui sont dans les véhicules ; à qui parle-t-il ?
- Lorsque l'on est piéton que faut-il regarder sur la voiture, chez son conducteur, pour savoir ce que va faire une automobile (s'arrêter, tourner...) ?
- D'après cette histoire, que faut-il mettre en pratique pour bien vivre ensemble ?

PROLONGEMENTS

- On pourra demander aux élèves de rechercher avec l'aide de leurs parents et de leurs grands-parents comment les conducteurs de véhicules manifestent leur intention de modifier leur trajectoire, leur allure...



- À partir des listes établies lors de la séance 1, réaliser un «imagier des mots de la rue» à l'aide de dessins, d'images découpées, de photos...
- Les élèves, en grand groupe, pourront inventer des expressions pour montrer la solitude ou la convivialité et l'entraide dans différentes situations, en référence à des expressions comme «parler aux murs», «parler aux oiseaux»...

* Une présentation de cet ouvrage est accessible sur Eduscol Les «Mille et un livres» à l'adresse suivante:
<http://eduscol.education.fr/D0102/default.htm>



Ces dernières années, 4 enfants ont été renversés sur le boulevard

OBJECTIFS DE FORMATION

Cycle 1

- Se déplacer sur le trottoir

Cycle 2

- Se déplacer sur le trottoir seul, à plusieurs ou en groupe classe
- Traverser une chaussée
- Vivre dans un espace complexe : s'approprier un itinéraire familial

RÉFÉRENCES AUX PROGRAMMES

Cycle 1

LE LANGAGE AU COEUR DES APPRENTISSAGES

- Savoir à quoi sert un panneau urbain

AGIR ET S'EXPRIMER AVEC SON CORPS

- Découvrir et explorer des espaces proches et progressivement plus lointains
- L'enfant apprend peu à peu à prendre des risques mesurés tout en étant attentif à la sécurité, que ce soit la sienne ou celle des autres

DÉCOUVRIR LE MONDE

- Prendre en compte les risques de la rue
- Repérer une situation inhabituelle ou de danger
- Repérer des objets ou des déplacements dans l'espace par rapport à soi

Cycle 2

MAÎTRISE DU LANGAGE ET DE LA LANGUE FRANÇAISE

- Exposer son point de vue et ses réactions dans un dialogue ou un débat en restant dans les propos de l'échange

VIVRE ENSEMBLE

- Dépasser l'horizon de l'école
- Une attention toute particulière doit être apportée aux premières règles de sécurité routière...

DÉCOUVRIR LE MONDE

- Se repérer dans son environnement proche, s'orienter, se déplacer

EPS

- S'engager lucidement dans l'action

Dans ce quartier de Soissons réputé dangereux pour son environnement routier, situé en ZEP, de nombreux élèves se rendent seuls à l'école, à pied, par le boulevard de liaison.

Ces dernières années, quatre enfants ont été renversés par des voitures : un enfant est décédé.

Ces événements dramatiques ont amené l'équipe pédagogique de l'école à mettre en place un projet de sécurité routière en faveur des élèves piétons. La police nationale a apporté son soutien à cette action.

APER

Savoirs et savoir-faire à acquérir

- Dans la rue, je sais regarder
- Je reconnais et je nomme les différents espaces, les véhicules et les usagers
- Je sais marcher sur le trottoir accompagné
- Je sais traverser en donnant la main
- Je sais traverser une chaussée, seul
- Je sais traverser à un carrefour
- Je sais traverser à un rond-point
- Je sais identifier les dangers
- Je connais les règles du Code de la route

Un trajet habituel, des allers et retours quotidiens ne signifient pas, pour les enfants, une appropriation réelle de l'itinéraire et des déplacements maîtrisés.

PRÉPARATION DE LA SORTIE

- L'itinéraire est défini à partir d'un plan du quartier : lecture, repérage du trajet, calcul de la durée approximative du parcours.
- Les enfants notent les différents noms des rues à emprunter, dans l'ordre chronologique. Ils prévoient de prendre des photos.





DÉROULEMENT

Traverser un boulevard à un passage pour piétons

Les enfants traversent le boulevard deux par deux, en empruntant le passage pour piétons avec feux tricolores et appel piétons.

L'enseignant les amène, au préalable, à oraliser sur la conduite à tenir. Malgré le «petit bonhomme vert», il est important de regarder à gauche et à droite avant de traverser !

Traverser une rue sans passage pour piétons

Sur le parcours, les enfants doivent, par groupe de deux, franchir une rue sans passage pour piétons. On discute afin de choisir le site le mieux adapté pour effectuer cette manœuvre avec un maximum de sécurité. Cet échange est d'autant plus important que nous savons que la plupart des enfants de cette classe empruntent, seuls, cet itinéraire chaque jour.

Marcher sur un trottoir étroit

Les élèves marchent sur un trottoir étroit où chacun doit s'écarter pour laisser passer un autre usager, voire une maman avec une poussette. Même en groupe, il est important de respecter autrui.

Traverser un rond-point

Les enfants doivent traverser un rond - point, sans feux tricolores, avec un trafic routier important. Ils empruntent les passages pour piétons deux par deux, en respectant les règles de sécurité.

Différencier espaces de jeu et espaces de circulation

La classe arrive dans le quartier d'habitation des enfants, situé à environ 300 mètres de l'école. L'identification des lieux de jeu, en opposition aux lieux de circulation, n'est pas toujours facile à établir : rues et ruelles se croisent, sans passages pour piétons ; automobilistes, motocyclistes et cyclomotoristes surgissent plus ou moins rapidement !



Avant de traverser, chacun doit réfléchir et adopter la bonne conduite.

Recenser et mémoriser les endroits dangereux

De retour à l'école, les enfants dressent le constat qu'ils n'ont jamais réfléchi aux dangers de ces déplacements habituels.

Ils recensent des endroits dangereux découverts dans le quartier et mettent en évidence, pour chaque situation, la conduite à adopter.

Le dialogue établi entre les élèves, l'enseignante et les policiers trouvera des résonances dans l'attitude que les élèves adopteront à l'avenir.

PROLONGEMENTS

- Exploitation des photographies prises lors de la sortie.
- Exposition destinée aux autres classes de l'école et aux parents d'élèves.



Un fil d'Ariane pour se préparer à sortir...

OBJECTIFS DE FORMATION

Cycle 1

- Se déplacer sur le trottoir

Cycle 2

- Se déplacer sur le trottoir seul

RÉFÉRENCES AUX PROGRAMMES

Cycle 1

LE LANGAGE AU COEUR DES APPRENTISSAGES

- Se repérer dans l'espace et décrire des objets ordonnés

AGIR ET S'EXPRIMER AVEC SON CORPS

- Prendre des repères dans l'espace

DÉCOUVRIR LE MONDE

- La construction de l'espace propre suppose une manipulation aisée du langage qui permet d'y situer les objets et les personnes ainsi que leurs déplacements
- Décrire et représenter simplement l'environnement proche

Cycle 2

MAÎTRISE DU LANGAGE ET DE LA LANGUE FRANÇAISE

- Exposer son point de vue et ses réactions dans un dialogue ou un débat en restant dans les propos de l'échange

MATHÉMATIQUES

- Situer un objet, une personne par rapport à soi ou par rapport à une autre personne ou à un autre objet
- Connaître et utiliser le vocabulaire lié aux positions relatives d'objets ou à la description de déplacements
- Situer des objets d'un espace réel sur une maquette ou un plan

DÉCOUVRIR LE MONDE

- Décrire oralement et localiser les différents éléments d'un espace organisé

EPS

- Prendre des repères dans l'environnement pour réussir leurs actions

Trois séances sont proposées aux élèves de cycle 1 et 2, pour les préparer à sortir dans le quartier. Ce travail a lieu dans la salle d'évolution de l'école. Il a trois axes fondamentaux : le corps comme référentiel de base pour le repérage ; les perceptions de l'espace ; la perception des objets dans l'espace.

APER

Savoirs et savoir-faire à acquérir

- Je sais me déplacer à pied dans mon quartier ou mon village
- Je connais la signification de la signalisation

- Des pelotes de laine de différentes couleurs.
- Des feuilles de papier sur lesquelles est représenté le dispositif.

Déroulement

L'enseignant installe des tapis dans la cour ou la salle d'EPS. L'espace entre les tapis matérialise les zones de circulation. Plus le nombre de tapis est important, plus le circuit devient complexe. On pourra imaginer ce travail avec neuf tapis en moyenne section maternelle, avec seize ou vingt en fin de cycle 2. Devant ces tapis, une ligne d'observation sur laquelle se positionnent les enfants est tracée.

Un élève auquel on a fixé, à la cheville, une pelote de laine, effectue un parcours simple avec 2 changements de direction. À l'issue du parcours de

SÉANCE 1 : DE L'ESPACE RÉEL À L'ESPACE REPRÉSENTÉ (ET INVERSEMENT)

Cycles 1 et 2

Matériel

- 9 à 20 tapis ou matelas, en fonction du niveau de la classe.





l'élève, le fil est coupé en ne laissant donc que la trace du fil. Les élèves observateurs sont invités à refaire le parcours plusieurs fois puis, à le décrire

avec leurs mots. L'adulte introduit peu

à peu le vocabulaire adéquat :

avancer,

tourner à droite, tourner à gauche,

prendre la première allée, la seconde allée, passer entre...

Un autre élève propose un nouveau parcours avec une trace de couleur différente. La même démarche est mise en place.

Les enfants vont, sur la feuille,

dessiner

le parcours proposé.

Inversement, l'enseignant distribue aux enfants un plan d'ensemble sur lequel le dispositif est représenté avec le parcours à effectuer (une croix peut, par exemple, signaler un objet caché sous un des tapis).



SÉANCE 2 : LE CORPS COMME RÉFÉRENTIEL DE BASE POUR LE REPÉRAGE

Cycle 2

Déroulement

À partir d'une installation identique, le maître distribue à chaque élève placé sur une ligne de départ déterminée auparavant (4 élèves au maximum) le plan de l'itinéraire à suivre à pied pour retrouver son étiquette –prénom indiquée par une croix sur le plan.

Confrontés à cette situation-problème, de nombreux enfants ont tendance à conserver le plan face à eux après avoir tourné, ils se «perdent» alors en cours de cheminement.



Dans l'échange, le maître relève cette difficulté et recherche, avec les enfants, des solutions, par exemple : disposer une bande de couleur différente sur les quatre murs de la salle d'évolution, pour rappeler le système invariant lié au corps «devant, derrière, à droite, à gauche».

On approche ainsi la notion des quatre points cardinaux.

Évaluation

Si l'élève découvre son prénom, il sait, par auto-évaluation, que son trajet est exact. Lorsque le point d'arrivée est faux, il doit recommencer son parcours. Ne pas hésiter, bien entendu, à apporter une aide adaptée à un enfant qui se trouverait plusieurs fois en situation d'échec.

SÉANCE 3 : LA PERCEPTION DES OBJETS DANS L'ESPACE

Cycle 2

Déroulement

À partir d'une installation identique, l'enseignant dispose plusieurs panneaux «sens interdit», «interdit de tourner à gauche», « interdit de

tourner à droite» dont la signification aura été abordée. Il détermine un point de départ et un point d'arrivée. Le parcours ressemble alors à un labyrinthe et l'enseignant donne la consigne suivante : «Tu dois atteindre le point d'arrivée en respectant les panneaux de signalisation».

Les élèves peuvent choisir de se déplacer à pied, en tricycle ou à bicyclette.

Évaluation

Des enfants, placés autour du circuit, seront chargés de constater une éventuelle erreur des élèves effectuant leur trajet.



Prolongement

L'enseignant peut également, à partir d'un tel circuit, proposer aux enfants de travailler sur le plan. Il distribue alors à chacun le plan où sont représentés les panneaux dans leur position exacte, correspondant à la signalisation du circuit réel. L'enfant doit tracer au préalable un itinéraire correct, sans infraction au Code de la route et le réaliser physiquement par la suite.

SÉANCE 4 : UNE SORTIE À PIED

Voir la fiche « Une sortie piéton en ville » pages 38-39.

*D'après un travail réalisé
à l'école maternelle du Centre de Soissons,
classes de Françoise Julien et Martine Maire
ecole.mat.centre.soissons@ac-amiens.fr*



Soyons prudents sur le trottoir

OBJECTIFS DE FORMATION

Cycle 1

- Se déplacer sur le trottoir

Cycle 2

- Se déplacer sur le trottoir seul, à plusieurs ou en groupe classe

RÉFÉRENCES AUX PROGRAMMES

Cycle 1

LE LANGAGE AU COEUR DES APPRENTISSAGES

- Savoir à quoi sert un panneau urbain...

AGIR ET S'EXPRIMER AVEC SON CORPS

- L'enfant apprend peu à peu à prendre des risques mesurés, tout en étant attentif à la sécurité, que ce soit la sienne ou celle des autres

- Prendre des repères dans l'espace et le temps

DÉCOUVRIR LE MONDE

- Prendre en compte les risques de la rue (piétons et véhicules) ainsi que ceux de l'environnement familier proche (objets et comportements dangereux...)

Cycle 2

MAÎTRISE DU LANGAGE ET DE LA LANGUE FRANÇAISE

- Exposer son point de vue et ses réactions dans un dialogue ou un débat en restant dans les propos de l'échange

DÉCOUVRIR LE MONDE

- Quelques caractéristiques de son environnement proche

EPS

- S'engager lucidement dans l'action

APER

Savoirs et savoir-faire à acquérir

Je me déplace sur le trottoir

- Dans la rue, je sais regarder
- Je reconnais et je nomme les différents espaces, les véhicules et les usagers

Deux écoles maternelles ont la même école élémentaire de rattachement.

Les enseignantes de grande section font un constat commun : les trottoirs empruntés par les enfants présentent des dangers ou des « pièges » à déjouer. Elles décident de travailler ensemble pour sensibiliser et éduquer les élèves aux « dangers » de cet espace de circulation.

En raison de l'environnement spécifique de chaque école, les enseignantes ont conduit ce projet de façon différente.

ÉVOLUTION DU PROJET À L'ÉCOLE MATERNELLE YSER DE REIMS (MOYENS/GRANDS)

Celle-ci est située au sein d'un quartier de maisons jumelées locatives. Les rues sont étroites, les parkings rares,...

Séance 1

Promenade dans le quartier

Au cours d'une promenade dans le quartier, les élèves ont pour consigne de « repérer tout ce qui peut être dangereux ou gênant pour le piéton qui utilise le trottoir ».

Durant ce trajet, les élèves s'arrêtent à chaque obstacle remarqué, cherchent s'il peut représenter un danger et le photographient.

C'est l'occasion d'engager un dialogue propice à l'utilisation du vocabulaire suivant : piéton, chaussée, trottoir, rue, panneaux, passage pour piétons,...

Séance 2

Synthèse en classe, principalement axée sur le langage

- Sans support visuel, se souvenir des dangers et les évoquer.
- À partir des photos prises lors de la sortie, remettre en ordre chronologique les photos selon le circuit parcouru.
- Mettre en évidence une « problématique » : « Comment

nos informations aux élèves de l'autre classe ? » ; rechercher différentes

solutions et échanger.

- Réaliser, lors de la prochaine séance, un plan sur de grandes feuilles de kraft posées au sol dans la salle d'éducation physique.

Séance 3

Du plan à la maquette



Les enfants réalisent le plan en représentant les rues. Ils matérialisent les trottoirs avec des bandes de papier et les bâtiments les plus significatifs du quartier avec des boîtes cartonnées.

Ensuite, les photographies d'obstacles sont progressivement placées.

Les élèves effectuent un parcours en se déplaçant sur cette maquette. Quand l'obstacle est bien repéré et le danger qu'il représente bien géré, le groupe classe positionne à cet endroit une vignette « visage souriant ».



Séance 4 De la maquette au jeu de l'oie

Afin d'aider les élèves à intégrer les bons comportements, l'enseignante leur propose de faire déplacer des figurines sur cette maquette. Ces déplacements amènent les enfants à imaginer un jeu du type « jeu de l'oie ».

Pour le réaliser, les élèves :

- dégagent oralement les principes du jeu de l'oie (ex : des règles de jeu à respecter, des cases à parcourir, des points à gagner, un dé à jouer à utiliser...);
- proposent d'adapter le jeu en y intégrant les dangers de la rue.

Pour ce faire, la maquette est transformée : les bandes de papier matérialisant les trottoirs sont graduées afin de réaliser des cases. Des figurines servent de pions.



Un ou deux dés sont utilisés (ils peuvent être fabriqués au cours d'une séance de mathématiques). Quand son personnage s'arrête sur une case « danger » repérée par une photo, l'élève explique le comportement qu'il doit avoir et il rejoue.

À défaut d'une explication satisfaisante, le groupe aide l'élève à trouver la réponse mais celui-ci passe son tour.

Les élèves jouent dans un premier temps en groupe classe, puis de façon autonome lors de l'accueil par exemple.



Le jeu est prêté à d'autres classes de l'école ou du quartier. Ses règles sont écrites et / ou enregistrées sur cassette audio par les enfants.

ÉVOLUTION DU PROJET À L'ÉCOLE MATERNELLE POMMERY DE REIMS (GRANDS)

Cette école est située au sein d'un quartier urbain (maisons jumelées, bâtiments,...).

Le groupe scolaire fait partie d'un pâté de maisons entouré d'un boulevard, d'une avenue, et de deux rues moins passantes.

Séance 1 Promenade dans le quartier

Voir séance 1 du projet de l'école maternelle Yser.

Séance 2 Réalisation d'un support mémoire pour la classe

Dans un premier temps, la maîtresse procède à un rappel de la sortie sous la forme d'échanges oraux avec les enfants.

Elle distribue les photographies des obstacles prises lors de la sortie et elle demande aux enfants de classer les obstacles par rue. On obtient ainsi quatre ensembles de photos.

Après discussion, la classe décide de réaliser une affiche par rue pour répertorier les dangers rencontrés dans chacune d'elles.

Séance 3 Réalisation d'un support d'information pour l'école

Par souci de communication, il est décidé de coller ces quatre affiches sur un cube figurant le pâté de maison.

Cet ensemble sera présenté aux parents et aux autres classes.



*D'après un travail réalisé dans l'école maternelle Yser, classe d'Agnès Mathieu, et l'école maternelle Pommery, classe de Françoise Philippe
ce.0510082M@ac-reims.fr
ce.0510550W@ac-reims.fr*



Transport scolaire : quand les plus grands parrainent les petits

OBJECTIFS DE FORMATION

● Cycle 2

- Connaître et respecter les règles à observer en tant que passagers de transports scolaires.

● Cycle 3

- Guider une personne dans son déplacement.

RÉFÉRENCES AUX PROGRAMMES

● Cycle 1

AGIR ET S'EXPRIMER AVEC SON CORPS

- Se conduire dans le groupe en fonction de règles.

DECOUVRIR LE MONDE

- Prendre en compte les risques de la rue.

● Cycle 2

MAITRISE DU LANGAGE ET DE LA LANGUE FRANÇAISE

- Exposer son point de vue et ses réactions dans un dialogue ou un débat en restant dans les propos de l'échange.

VIVRE ENSEMBLE

- Commencer à se sentir responsable
- #### EPS - COMPÉTENCE GÉNÉRALE
- Construire un projet d'action...
 - Appliquer les règles de la vie collective

● Cycle 3

MAITRISE DU LANGAGE ET DE LA LANGUE FRANÇAISE

- Participer à un débat
- Avec l'aide du maître, rédiger des règles de vie

EDUCATION CIVIQUE

Avoir compris et retenu quelles sont les libertés individuelles qui sont permises par des contraintes de la vie collective

EPS - COMPÉTENCES GÉNÉRALES

- S'engager lucidement dans l'action.
- Mesurer et apprécier les effets de l'activité.

Le déplacement domicile – école, quel que soit son mode, ne relève pas de la responsabilité de l'école. Cependant, l'éducation à la sécurité routière prépare l'enfant à réfléchir aux risques encourus et le prépare à devenir un usager autonome, prudent et responsable.

Ste-Agnès est un petit village bordé par la RN 83 (axe routier Besançon-Lyon) à 20 km environ de Lons-le-Saunier dans le Jura. Depuis plusieurs années, son école et celle de deux autres villages voisins, Grusse et Vincelles, sont réunies au sein d'un RPI (regroupement pédagogique intercommunal) constitué de trois classes : l'une, la classe maternelle, située à Vincelles, les deux autres dans des bâtiments distincts à Ste-Agnès.

Les enfants de ce RPI sont transportés quatre fois par jour par bus.

APER

Savoirs et savoir-faire à acquérir

● Cycle 1

- Je ne gêne pas le conducteur

● Cycle 2

- Je respecte les consignes dans le transport scolaire.

● Cycle 3

- J'adopte l'attitude qui convient dans la zone d'attente.

ACTIONS ENVISAGÉES

Au niveau de l'association locale de parents, une proposition de parrainage entre enfants est suggérée.

Au niveau de l'école, une réflexion est engagée : c'est le travail décrit ci-après.

DÉROULEMENT DES ACTIVITÉS

Séance 1

Production écrite

sous forme de textes et de dessins.

Le transport en bus est un sujet de conversation très fréquent chez les enfants qui en rapportent régulièrement les dysfonctionnements.

Le maître invite alors ses élèves à confier par écrit leurs peurs et les

raisons de ces peurs, à relater les situations violentes auxquelles ils ont assisté mais aussi les actes et les attitudes dont ils sont éventuellement les auteurs.

Séance 2

Synthèse des productions

Les productions des enfants sont ensuite confrontées collectivement. Un classement est effectué à partir des trois critères suivants :

- J'ai peur quand...
- Il est interdit de...
- Il est dangereux de...

Séance 3

Inventaire des savoirs à acquérir

Il est alors nécessaire d'identifier de façon très précise les règles à suivre lors d'un déplacement en bus et de les classer : attitudes à adopter lors de la montée dans le bus, lors de la descente du bus, à l'intérieur du bus (pendant le trajet) :

- monter et descendre dans le calme ;
- ne monter qu'à l'arrêt complet du bus ;
- attendre son tour pour descendre ;
- attendre le départ du bus avant de traverser ;
- rester assis ;
- ne pas quitter sa place ;
- etc.



Séance 4

Réalisation d'une plaquette

Onze points importants, « Les onze règles de bonne conduite de l'élève dans le bus », sont ainsi retenus et rédigés sous forme d'un code.

Chaque élève de la classe s'engage alors à le respecter en le signant.

Le document est ainsi consigné dans le cahier de liaison et transmis aux familles pour information.

Séance 5

« Réunion-rencontre »

Suite à la suggestion émanant de l'association locale des parents d'élèves du RPI, le parrainage d'un petit par un grand est envisagé. Le projet de la classe est alors transmis à l'ensemble des collègues du RPI. Une rencontre réunissant enseignants, élèves, parents d'élèves, président de l'association de parents d'élèves et maires des communes est alors organisée.

L'idée entraîne immédiatement l'adhésion des élèves. Les grands qui, la plupart du temps, n'arrivent pas à faire entendre raison aux plus petits (ces derniers ont tendance à chahuter, parfois de façon dangereuse), ont le sentiment que leur autorité va se trouver confortée et qu'ils pourront ainsi s'occuper plus efficacement des petits. Ils ont simplement demandé de ne pas parrainer leur petit frère ou leur petite sœur.

Le conseil d'école a donné l'aval à cette action et c'est à la rentrée des vacances de printemps, au cours d'une séance « solennelle » en présence de la presse, que chaque grand a remis au plus petit le code de bonne conduite.

ÉVALUATION DU PROJET

L'origine de ce travail repose sur une véritable situation-problème posée aux enfants dans leur quotidien, ce qui a permis :

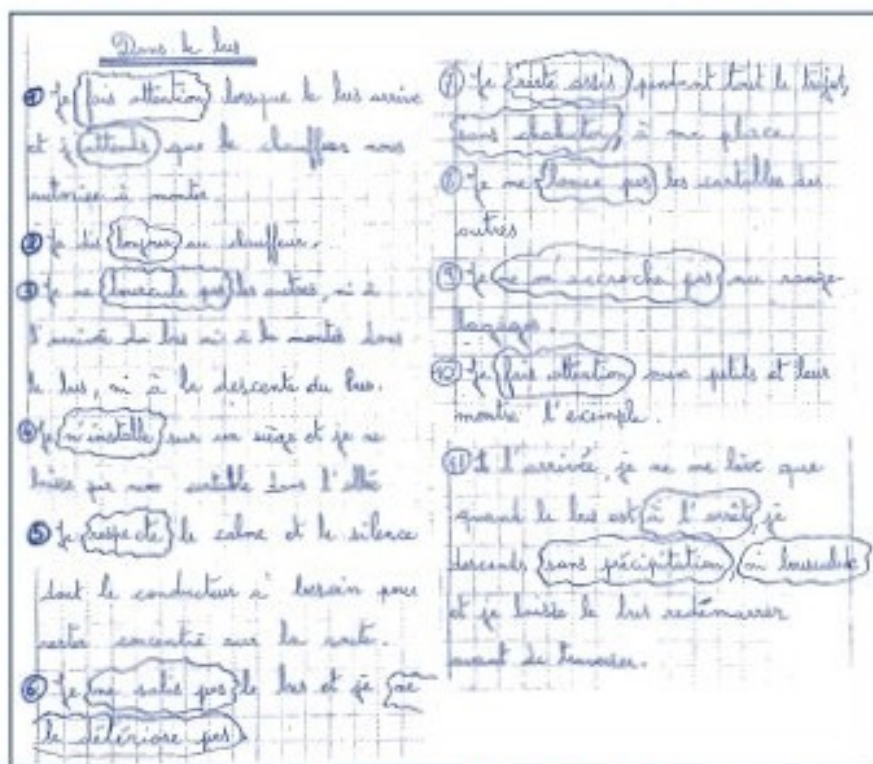
- que soit retenu spontanément leur intérêt,
- qu'ils s'approprient véritablement ce projet,

- qu'ils s'engagent de façon réfléchie en signant le code qu'ils ont eux-mêmes élaboré.

L'implication des partenaires de l'école (parents, association de parents du RPI, élus locaux) dans ce projet donne un retentissement et un poids plus grand à la réflexion des enfants et contribue à ouvrir l'école sur le monde réel.

Une évaluation de ce travail sera par ailleurs conduite à l'occasion du voyage scolaire qui s'effectuera par bus et par train.

D'après un travail de
Didier LAMBOLEZ, professeur des écoles
École primaire, 39190 Ste Agnès
et Françoise DUBOIS, professeur des écoles,
39000 Lons-le-Saulnier





Être vu...

OBJECTIFS DE FORMATION

● Cycle 1

- Se déplacer sur le trottoir
- Vivre dans un espace complexe

● Cycle 2

- Vivre dans un espace complexe
- Utiliser des équipements de protection

● Cycle 3

- Vivre dans un espace complexe
- Connaître quelques règles du Code de la route et les respecter

RÉFÉRENCES AUX PROGRAMMES

● Cycle 1

DÉCOUVRIR LE MONDE

- Distinguer des réalités différentes... les décrire grâce au langage
- Prendre en compte les risques de la rue

● Cycle 2

DÉCOUVRIR LE MONDE

- ...la découverte de quelques objets, de leurs usages et de leur maniement, les règles de sécurité qu'ils impliquent

● Cycle 3

EPS

- Adapter ses déplacements dans différents environnements

APER

Savoirs et savoir-faire à acquérir

● Cycle 1

- Dans la rue, je sais regarder
- Je sais identifier les dangers dans un environnement proche
- Je demande et j'utilise les équipements de protection

● Cycle 2

- Je sais identifier les dangers dans un environnement proche
- Je connais les règles du Code de la route

● Cycle 3

- Je sais identifier les dangers dans un environnement proche
- Je connais les règles du Code de la route

En hiver, il fait nuit à la sortie de l'école. Même en ville, les conditions d'éclairage sont parfois médiocres et ne permettent pas toujours aux automobilistes de voir les enfants piétons ou cyclistes. Il est bon que l'enfant apprenne, dès son plus jeune âge, à faire la différence entre voir et être vu, et à s'assurer qu'il est « bien vu » dans des conditions d'éclairage moindres qu'en plein jour ou par beau temps. Certaines écoles ont mis en place, à l'entrée de l'hiver, des ateliers qui permettent aux familles de s'impliquer dans un projet en participant très activement à l'amélioration de la sécurité de leurs enfants, qu'ils se déplacent accompagnés pour se rendre à l'école maternelle ou éventuellement seuls pour se rendre à l'école élémentaire. C'était le cas à l'école maternelle Condé à Lyon, ou encore dans la commune de Castelnau-le-Lez, dans l'Hérault.

DÉROULEMENT

Séquence 1

Objectif

Permettre aux élèves de construire la notion de contraste en prenant conscience que les couleurs foncées sont peu visibles dans un environnement sombre et qu'il en est de même pour les couleurs claires dans un environnement lumineux.

Déroulement

Les enfants travaillent en petits groupes.

Première séance

En arts plastiques, travailler sur la notion de contrastes à partir d'œuvres de divers peintres sélectionnées à cet effet ; proposer aux élèves des reproductions pour identifier :

- des couleurs fondues (impressionnisme, pointillisme...);
- des couleurs contrastées (Soulages, Mitchell...);
- des couleurs pures (Mondrian, Miro...);
- des couleurs cernées (Léger, Dubuffet...)

Demander de regarder les reproductions de près, et, de loin, de repérer ce qui reste visible. Élucider avec les élèves les constats réalisés.





D'après un travail réalisé à l'école Condé de Lyon, classe de Françoise Brun, et avec tous les enseignants et les élèves de cycle 3 de Castelneau-le-Lez (Hérault)

Seconde séance

Faire réaliser une production graphique en laissant aux élèves la possibilité de choisir un fond et un outil scripteur clair ou foncé.

Présenter les dessins à la classe et repérer ceux qui sont le plus lisibles. Faire justifier les choix. Cette phase d'observation et d'échanges permet de mettre en évidence des contrastes insuffisants qui obligent les enfants à venir voir de plus près certaines productions.

En liaison avec le travail réalisé lors de la première séance, faire élucider la notion de contraste et l'application qu'elle trouve dans le domaine de la sécurité routière : panneaux de signalisation, importance d'être visible lors de déplacement à pied.

Troisième séance

Pour se protéger, il faut s'assurer d'être vu par les autres usagers de la route d'où la nécessité de porter des vêtements ou des éléments sur ses vêtements, bien visibles dans la nuit, la pénombre, particulièrement l'hiver. Ces éléments permettent de signaler sa présence aux autres.

Vérifier cette hypothèse avec les élèves à partir des vêtements qu'ils portent. Réunir anoraks, blousons, manteaux... et leur demander de trier ceux qui se voient bien dans la nuit et ceux qui se voient moins bien. On peut « faire le sombre » dans la salle pour se rapprocher des conditions d'éclairage de la nuit tombante.

En prenant appui sur les enseignements tirés des séances précédentes, rechercher avec les élèves des solutions pour être mieux vu lors de ses déplacements à pied. Diverses suggestions peuvent être faites, mais spontanément de nombreux enfants pensent aux bandes rétro-réfléchissantes que certains ont sur leur cartable ou leur baskets. L'enseignant leur en montre alors qui peuvent se coudre sur les vêtements ou d'autres supports*.

Les enfants sont tout de suite d'accord pour réaliser l'opération, mais imaginent aussi que « ça doit être drôlement difficile à coudre !... ».



Séquence 2

Objectif

Impliquer les élèves dans la prise en charge de leur sécurité pour les amener à trouver le moyen de se rendre bien visibles pendant leur déplacement dans l'espace routier et associer les parents à cette démarche.

Déroulement

Première séance

Après avoir préalablement consulté leurs parents, les enfants choisissent :

- le support sur lequel les bandes rétro-réfléchissantes seront cousues : directement sur un vêtement ou sur un galon pouvant se fermer avec du velcro qui sera positionné autour du bras, de la jambe... ;
- la couleur des bandes rétro-réfléchissantes, mais aussi leur forme et leur emplacement.

Un travail en arts plastiques les aidera dans leur choix ; certains élèves préfèrent des signes discrets qui doivent demeurer bien visibles, tandis que d'autres peuvent souhaiter faire figurer

l'initiale de leur prénom dans le dos de leur vêtement, ou même un triangle, signe de danger.

Seconde séance

Les enseignants, les élèves et des parents volontaires se réunissent et un « atelier couture » est organisé.

Pour les enfants de cycle 1 et 2, il faut prévoir au moins un adulte pour trois enfants ; ce nombre peut être inférieur en cycle 3 où les enfants peuvent prendre directement en charge une partie des travaux nécessaires pour positionner, maintenir et coudre les éléments rétro-réfléchissants préparés. Chaque enfant doit pouvoir visualiser tout de suite le résultat, dans une pièce où l'on a fait le noir complet. Il faut donc avoir une lampe de poche efficace qui soit susceptible d'avoir un éclairage proche de celui des phares d'une voiture.

*Pour se procurer des bandes rétro-réfléchissantes, on peut notamment s'adresser à : Institut pour la sécurité des enfants 3 rue du Général de Gaulle, 58140 Malestroit. institutsecuriteenfant@wanadoo.fr



Comprendre comment un accident arrive

Le groupe scolaire Grandclément, situé en plein centre de Vaulx-en-Velin (69) et près des commerces, est entouré de rues très passagères sur lesquelles circulent également les bus. Aux heures d'entrée et de sortie de l'école, les voitures stationnent en double-file, sur les trottoirs et sur les passages pour piétons.

De nombreux accidents ont eu lieu parmi la population scolaire. Il a donc été décidé de faire un travail préventif auprès des enfants et de sensibiliser les parents. Cette action figure au projet d'école, axé sur la citoyenneté, de ces deux écoles.

OBJECTIFS DE FORMATION

Cycle 3

- Vivre dans un espace complexe
- Connaître quelques règles du Code de la route
- Connaître et respecter les règles à observer en tant que passager de véhicules particuliers

RÉFÉRENCES AUX PROGRAMMES

Cycle 3

MAÎTRISE DU LANGAGE ET DE LA LANGUE FRANÇAISE

- Avec l'aide du maître rédiger des règles de vie
- Participer à un débat

ÉDUCATION CIVIQUE

Avoir compris et retenu :

- Quelles sont les libertés individuelles qui sont permises par des contraintes de la vie collective

APER

Savoirs et savoir-faire à acquérir

Cycle 3

Piéton

- Je sais identifier les dangers
- Je connais les règles du Code de la route

Passager

- Je sais comment je dois être retenu
- Je connais le code du passager de véhicule particulier

DÉROULEMENT

L'action concerne 2 classes.

Séance 1

Chaque classe inventorie à partir de photos ou d'articles de presse différents accidents de la circulation.

Après mise en commun, une liste des facteurs d'accidents (vitesse, alcool, non-port de la ceinture, non-respect du Code de la route...) est élaborée.

Séance 2

Les deux classes ont alors pour objectif d'analyser les circonstances de ces accidents, d'en déterminer les facteurs et de rechercher les moyens de les éviter.

À l'issue de ce travail, les deux classes confrontent leurs analyses et présentent les résultats de leurs recherches aux autres classes du groupe scolaire (cycle 1 et 2).

Séance 3

Pour enrichir cette première étape, les élèves de cycle 3 procèdent à un inventaire des ressources disponibles (album, vidéos) et à l'identification des professionnels concernés (SAMU, pompiers, police, gendarmerie...).

Ils préparent une animation à partir de séquences vidéo à destination des cycles 1 et 2.

Séance 4

L'animation se fait autour du choix suivant :

- À l'attention des élèves de cycle 1 :
 - pour l'enfant passager d'automobile, «Léo et Margot» (Prévention MAIF) ;
 - pour l'enfant piéton, «Max dans la rue» (Ministère chargé des transports).

- À l'attention des élèves de cycle 2 :
 - pour l'enfant passager d'automobile, «Léo et Margot» (Prévention MAIF) ;
 - pour l'enfant piéton, «Au coin de la rue » (Prévention MAIF).

Séance 5

Le (ou les) professionnel qui a été retenu (cf. séance 3) est invité à intervenir au sein de la classe.

Séance 6

Les élèves sont amenés à élaborer une charte des comportements prudents des usagers de la route (piétons, passagers).



PROLONGEMENTS

- Pour les élèves de cycle 3 :
 - élaboration d'un jeu de l'oie, comportant des questions relatives à la sécurité routière, qui fera l'objet d'un stand lors de la fête de l'école ;
 - recherche d'un slogan pour la réalisation d'un autocollant.
- Pour les cycles 1 et 2 :
 - création du logo pour l'autocollant.

Financés par la préfecture du Rhône dans le cadre du Plan départemental d'actions de sécurité routière, ces autocollants ont été distribués aux familles du groupe scolaire le jour de la fête de l'école.

D'après un travail réalisé dans l'école Grandclément de Vaulx-en-Verin, classes de Noëlle Baudino et Valéria Pagani



L'enfant devient un passager responsable

OBJECTIFS DE FORMATION

Cycle 1

L'ENFANT PASSAGER

- Monter et descendre d'un véhicule du côté approprié
- Utiliser un système de retenue adapté et justifier son usage

Cycle 2

CONNAITRE ET RESPECTER LES RÈGLES À OBSERVER EN TANT QUE PASSAGER D'AUTOMOBILE

RÉFÉRENCES AUX PROGRAMMES

Cycle 1

LE LANGAGE AU COEUR DES APPRENTISSAGES

- La maîtrise progressive d'un lexique de plus en plus précis et abondant

AGIR ET S'EXPRIMER AVEC SON CORPS

- Se conduire dans le groupe en fonction de règles (participer à des actions collectives, comprendre les règles, écouter et respecter les autres, coopérer)

DÉCOUVRIR LE MONDE

- Prendre en compte les risques de la rue (piétons et véhicules) ainsi que ceux de l'environnement familier proche (objets et comportements dangereux)

Cycle 2

MAÎTRISE DU LANGAGE ET DE LA LANGUE FRANÇAISE

- Exposer son point de vue et ses réactions dans un dialogue ou un débat en restant dans les propos de l'échange

VIVRE ENSEMBLE

- Que les règles acceptées permettent la liberté de chacun
- Respecter les adultes et leur obéir dans l'exercice normal de leurs diverses fonctions
- Quelques règles simples de sécurité routière

DÉCOUVRIR LE MONDE

- L'existence de règles de sécurité pour l'utilisation des objets

Dans ce quartier de Reims où les rues sont étroites et les parkings rares, les élèves arrivent à l'école à pied ou en voiture. C'est souvent dans la hâte que les conducteurs s'arrêtent pour déposer ou rechercher les enfants. La précipitation induit une prise de risque au niveau de la sortie du véhicule et de l'utilisation du système de retenue.

Apprendre à devenir un passager responsable implique la connaissance du statut et du rôle des différents occupants d'un véhicule, la prise de conscience de la réalité de certains dangers liés aux personnes et/ou aux véhicules et le respect des contraintes liées aux systèmes de protection.

APER

Savoirs et savoir-faire à acquérir

Passager

- Je sais monter et descendre d'un véhicule
- Je sais pourquoi je dois être retenu(e) (ceinture, siège)
- Je sais comment je dois être retenu(e)
- Je sais utiliser ma ceinture de sécurité

- la place de l'enfant à l'arrière ;
- le côté de la montée et de la descente du véhicule pour le conducteur, les passagers à l'avant, les passagers à l'arrière.

- De même, faire prendre conscience des attitudes et des comportements qui risquent de gêner le conducteur et sont sources de danger :

- gesticulations ;
- cris ;
- exigences intempestives...

En déduire ceux à tenir en tant que passager.

Séance 1

Le statut de conducteur Le statut de passager

Dans un premier temps, le maître propose des jeux de rôle permettant aux élèves de prendre conscience du statut différent des occupants d'un véhicule.

Puis, à partir d'un support tel que diapositives, affiches, livres... il fait émerger et utiliser le vocabulaire concernant les usagers d'un véhicule (le passager, le conducteur, le chauffeur...), le moyen de transport (voiture, bus, autocar...) et l'emplacement (à l'avant, à l'arrière...).

À partir du vécu relaté par les élèves, de l'observation et de l'analyse de photos ou de vidéos, établir un recensement des attitudes repérées.

Séance 2

La place et le comportement du «passager» et du «conducteur» dans une voiture

- Amener les élèves à bien identifier par référence aux règles de prudence et à la réglementation :
 - la place du conducteur ;



D'après un travail réalisé à l'école maternelle Yser de Reims, classe d'Agnès Mathieu



Une liste de sièges est constituée : chaise, tabouret, fauteuil, chaise haute, sièges autos divers...

Les trier et conserver ceux qui sont utilisés dans les voitures.

Des questions émergent : un siège auto, pour quoi ? Pour qui ? Comment l'installer ?

Les élèves émettent des hypothèses. L'observation de véhicules des parents ou de photos permet de vérifier que :

- les sièges se mettent à l'arrière sauf le siège « dos à la route » qui peut s'installer à l'avant ou à l'arrière
- ces sièges sont adaptés à la taille et au poids des enfants.

Séance 4

La ceinture de sécurité

• L'enseignant(e) pose une question : « que se passe-t-il quand papa ou maman freine très fort ? »

• Échanges entre enfants sur les sensations. Exemple : « je vais en avant » ; « j'entends du bruit » ; « je sens la ceinture » ; ...

• Les enfants débattent :

- sur le comportement des adultes et sur l'obligation de s'attacher, quelle que soit la longueur du trajet ;
- sur la notion de vitesse par rapport à un arrêt brutal.

• En éducation physique et sportive, des situations sont proposées pour amener les élèves à percevoir la difficulté de s'arrêter quand on va vite.

- **Exercice 1** : Les enfants se promènent librement dans la salle en marchant lentement. Consigne : « On s'arrête dès que je tape sur le tambourin ».

- **Exercice 2** : Même consigne en courant. Les enfants constatent qu'ils continuent malgré eux à faire quelques pas avant de s'immobiliser.

- **Exercice 3** : Les enfants courent. L'enseignante frotte le tambourin, stratégie qui permet à l'enfant de ralentir afin de maîtriser son arrêt.

Séance 5

Mettre sa ceinture seul

Quelques parents sont sollicités pour venir dans la cour de l'école avec leur véhicule. Les enfants sont invités à monter à la bonne place et à s'attacher.

Un véhicule pourra être équipé de sièges autos de types différents, laissant la possibilité à l'enfant de choisir celui qui correspond à sa taille.

Lors d'une réunion avec les parents d'élèves, ceux-ci seront informés du travail entrepris en classe sur l'obligation du port de la ceinture de la sécurité.

PROLONGEMENTS

Des dépliants concernant les systèmes de retenue pourront être demandés auprès des services de la Préfecture, étudiés et diffusés.

On peut proposer l'élaboration d'une charte de bonne conduite du passager ; un suivi de son respect pourra être effectué, durant l'année scolaire, avec les élèves.



Une action sécurité routière intégrée dans le projet d'école

Formulaire proposé, en 2003-2004, par l'inspection académique du Rhône aux écoles qui souhaitent intégrer un volet sécurité routière dans leur projet d'école

ACTION D'ÉDUCATION À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

ANNÉE SCOLAIRE

Circonscription de l'Éducation nationale	Titre de l'action																
	▶ Responsable de l'action : ▶																
Échelon concerné par l'action																	
Toute la circonscription <input type="checkbox"/> Un réseau rural d'éducation (RRE) <input type="checkbox"/> Un réseau d'éducation prioritaire (REP) <input type="checkbox"/> Un autre réseau pédagogique <input type="checkbox"/>	Un groupe scolaire <input type="checkbox"/> Une école maternelle <input type="checkbox"/> Une école élémentaire <input type="checkbox"/> Une école primaire <input type="checkbox"/>																
Participants à l'action																	
Noms des écoles concernées par l'action :																	
Nombre de classes concernées par cette action	Nombre d'élèves concernés par cette action																
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 25%;">Cycle 1</th> <th style="width: 25%;">Cycle 2</th> <th style="width: 25%;">Cycle 3</th> <th style="width: 25%;">Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="height: 20px;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Total					<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 25%;">Cycle 1</th> <th style="width: 25%;">Cycle 2</th> <th style="width: 25%;">Cycle 3</th> <th style="width: 25%;">Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="height: 20px;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Total				
Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Total														
Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Total														
Nom de l'école ou de la circonscription support de l'action																	
▶ Immatriculation : <div style="display: flex; align-items: center; gap: 5px;"> 0 6 9 </div>																	



LES CARACTÉRISTIQUES DE CES PROJETS

Objectifs essentiels

• Les actions ont pour objectif de développer l'éducation à la sécurité : avoir un comportement de citoyen responsable, être capable d'évaluer les risques et les dangers et d'avoir une attitude critique sur certains abus.

Elles doivent s'inscrire dans la mise en place de l'Attestation de Première Éducation à la Route (APER, BO n° 40 du 31 octobre 2002). L'APER est la première étape d'un continuum éducatif visant à changer les comportements sur la route par une éducation continue de la maternelle jusqu'au permis de conduire (APER à l'école primaire, ASSR premier niveau en 5e, ASSR deuxième niveau en 3e, permis de conduire probatoire).

- L'éducation à la route ne constitue pas un champ disciplinaire particulier mais fait l'objet d'un traitement spécifique du cycle 1 au cycle 3 à travers les différents domaines d'activité.
- Des compétences de divers domaines disciplinaires (français, mathématiques, EPS...) sont travaillées lors de la mise en place de projets ou de séquences pluridisciplinaires d'éducation à la sécurité routière.
- Les actions de sécurité routière sont élaborées selon la même démarche que tous les autres projets.

Modalités de financement spécifiques

- Outre le financement de l'Éducation nationale, un financement complémentaire peut être demandé à la préfecture dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR).
- D'autres aides peuvent être sollicitées : municipalités, associations sous forme de prêt de matériels (Prévention - MAIF, Prévention routière).
- Après avis de l'inspecteur de l'Éducation nationale, le projet sera transmis à l'Inspection Académique (bureau des projets) pour examen et

proposition de financement par le groupe départemental «Sécurité routière».

Documentation et informations

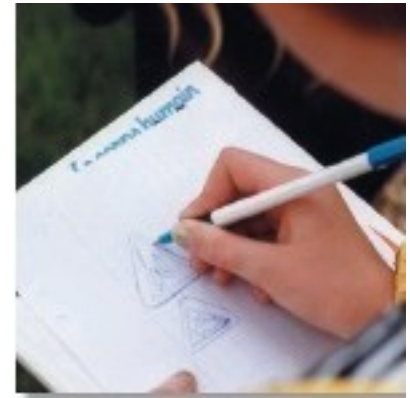
- Un centre de documentation est ouvert à la préfecture au pôle sécurité routière.
- Des valises pédagogiques concernant tous les cycles sont disponibles dans toutes les circonscriptions.
- Dans chaque circonscription, un correspondant pour l'éducation à la sécurité peut apporter une aide pour les projets.
- Une personne, chargée de Mission Sécurité Routière, peut aussi apporter des conseils.

Calendrier des opérations

Se reporter au calendrier des actions d'initiative départementale présenté dans le dossier explicatif sur l'utilisation des crédits pédagogiques.

LES FINANCEMENTS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- Ces crédits pédagogiques dont le rôle n'est pas de se substituer aux crédits de fonctionnement des écoles mais de faciliter une action pédagogique globale sont attribués sur projets.
- Cette aide ne peut en aucun cas permettre de financer l'installation ou la réfection de locaux, ni l'achat de matériels durables qui relève des communes.
- Cette aide ne peut pas être utilisée pour le financement de déplacements réguliers d'élèves ou de voyages.



- En cas de besoin, elle permet de rémunérer des interventions extérieures nécessaires au déroulement de l'action. Les intervenants extérieurs seront payés sur la présentation de factures délivrées, soit par les associations, soit par des professionnels habilités à le faire.

LA DÉMARCHE POUR L'ÉLABORATION DES ACTIONS

1. L'analyse de la situation initiale

L'élaboration du projet suppose que l'on ait déterminé une situation problème et donc des besoins qui justifient l'action.

2. Les objectifs prioritaires

Le choix de deux ou trois objectifs essentiels en fonction de compétences et de connaissances à faire acquérir.

3. L'évaluation

Les outils et les critères qui permettront d'évaluer les objectifs prioritaires définis.

4. Les modalités de mise en œuvre

- le contenu : ce que feront les élèves
- le déroulement : les étapes de l'action ;
- le rôle des membres de l'équipe pédagogique ;
- le rôle des partenaires éventuels ;
- les productions des élèves.

5. Un budget en équilibre

Fiche budgétaire de l'action

Dépenses		Recettes	
Achats et fournitures :		Trouvées au niveau de l'école :	
Vacations honoraires pour intervenants extérieurs :		Provenant d'autres organismes ou associations :	
Autres (préciser) :		Subvention demandée à la commune :	
		Subvention demandée à la préfecture (PDASR) :	
		Subvention demandée à l'Éducation nationale :	
Total		Total	

Validation de cette action

Avis de l'inspecteur de l'Éducation nationale	Avis du groupe départemental
Signature : Subvention proposée par l'EN : euros	Signature : Subvention proposée par la préfecture : euros
Présentation au conseil d'école du :	Présentation au conseil de réseau du :

Bilan financier de l'action

Si vous avez fait appel à des partenaires rémunérés dans le cadre de l'action :

Nombre d'intervenants concernés :

Nombre d'heures d'intervention :

Dépenses		Recettes	
		Au niveau de l'école :	
		Organismes ou associations :	
		Subvention de la commune :	
		Subventions partenaires financiers :	
		Subvention Éducation nationale :	
Total		Total	

Le total des recettes doit être équivalent au montant des dépenses.

Bilan pédagogique de l'action

Durée des activités : Année Trimestre Mois Moins

Quels sont les effets sur les élèves ?

Quels ont été les points positifs ou les difficultés essentielles rencontrés ?

Y-a-t-il eu une production ? Si oui : Montage audio-visuel Journal Spectacle Exposition

Autres, préciser :

Ce bilan sera établi après la mise en œuvre de l'action et envoyé à l'inspecteur de l'Éducation nationale. Un double doit être conservé par l'école support de l'action.



La sécurité des enfants en voiture

Le point sur les dispositifs de retenue adaptés aux enfants de moins de 10 ans.

En 2002, 93 enfants de moins de 10 ans passagers de véhicules ont été tués, 2 761 blessés.

Les enfant de moins de 14 ans représentent 2,74% des tués sur la route et 3,73% des blessés graves.

DANS UN VÉHICULE, UN IMPÉRATIF : être retenu

L'utilisation d'un dispositif de retenue pour tous les passagers de véhicule est indispensable pour limiter les conséquences corporelles de l'accident.

Lorsqu'un occupant n'est pas retenu, il risque en cas de choc d'être éjecté du véhicule ; or, on sait que l'éjection multiplie par 6 le risque d'être tué dans un accident. L'absence de retenue augmente également le risque d'être projeté contre les structures du véhicule ou de se transformer en projectile pour les autres occupants. Par ailleurs, le corps d'un passager non retenu subit une violente décélération au moment du choc car il continue à se déplacer à la vitesse qu'avait le véhicule lors de l'impact.

Globalement, le port de la ceinture de sécurité devenu progressivement obligatoire pour tous les occupants du véhicule et plus performante grâce aux progrès de la recherche dans ce domaine, permet de diviser par trois le taux de mortalité des accidents. On pense qu'une utilisation encore plus systématique permettrait de sauver plus de 1 000 vies par an.

LES ENFANTS : des passagers vulnérables qui doivent utiliser des dispositifs spécifiques

La géométrie des ceintures de sécurité n'est pas adaptée à l'anatomie et à la morphologie de l'enfant de moins de 10 ans ; avant cet âge, il n'a pas la taille et la maturité des os et des tissus requises pour l'utilisation de la seule ceinture. En effet, celle-ci, pour remplir son obligation de protection, doit prendre appui sur l'épaule, le thorax (sangle diagonale) et sur les crêtes iliaques du bassin (sangle diagonale). Ce n'est évidemment pas le cas pour les enfants.

Ainsi, *depuis sa naissance jusqu'à 10 ans, ou plus s'il est de petite taille, c'est à dire mesurant moins de 1,45m ou moins de 71 cm assis, l'enfant doit, pour être retenu sans danger, utiliser un dispositif de retenue adapté, qui évolue avec sa croissance et en fonction de ses vulnérabilités physiques.*

C'est non seulement une nécessité de sécurité liée à la morphologie de l'enfant mais une obligation légale depuis janvier 1992.

Cassettes vidéos réalisées sur la sécurité des enfants en voiture :

- *L'enfant passager d'automobile, à partir de 10-11 ans.*
- *Léo et Margot, enfants passagers, deux clips pour les 4-10 ans.*

Films disponibles sur simple demande écrite :

Fondation MAIF
Le Pavois
79038 Niort Cédex

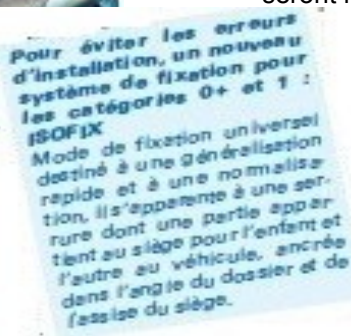
- *Max dans la rue,*
Ministère des Transports
DSCR - Grande Arche de la
Défense
92055 LA DÉFENSE Cedex 04



LES PREMIERS MOIS DE VIE : le transport dans un siège dos à la route (catégorie 0+)



Jusqu'à 20/24 mois, l'enfant est extrêmement exposé aux risques de lésions au niveau de la tête et du rachis cervical



Plusieurs facteurs liés à l'anatomie des tout petits sont à l'origine de cette vulnérabilité qui demeure généralement jusqu'à 3 ans mais dans une moindre mesure :

- l'ossification des vertèbres cervicales n'est pas terminée, elles sont en effet essentiellement cartilagineuses,
- les muscles paravertébraux sont peu développés et donc d'une force limitée,
- la tête est proportionnellement beaucoup plus lourde que celle de l'adulte par rapport à l'ensemble de la masse corporelle ; la boîte crânienne est également très fragile du fait de sa faible ossification.

Ainsi, en cas de choc frontal, un nourrisson voyageant face à la route subira un déplacement très important de sa tête, très lourde, vers l'avant, soumettant la colonne cervicale peu développée à de violents efforts susceptibles de causer luxations, fractures et sections de la moelle

épineière : décès, tétraplégies, complications neurologiques en sont les conséquences les plus fréquentes dans les chocs sévères. Le crâne de l'enfant peut également heurter sièges et parties rigides du véhicule.

La meilleure parade à ce type de risque est de transporter le petit enfant dans un "dos à la route" dès sa naissance et le plus tard possible ; ainsi installé, les forces lors du choc seront mieux réparties sur l'ensemble du corps de l'enfant et le déplacement de sa tête sera considérablement limité. Ce dispositif doté d'un harnais 5 points a fait l'objet de nombreuses études accidentologiques qui ont apporté la preuve de son haut niveau de protection. C'est pourquoi le lit-nacelle a tendance à disparaître. C'est aussi le seul dispositif qui permette à un enfant de moins de 10 ans de pouvoir voyager à l'avant sauf si le véhicule est équipé d'un Airbag passager.

Aujourd'hui, en France, les dispositifs disponibles permettent de transporter un enfant dos à la route jusqu'à 13 kg, soit jusqu'à l'âge de 18 mois environ. Plus rares et selon le véhicule, certains dispositifs peuvent être installés dos à la route jusqu'à 18 kg puis face à la route. Ces sièges sont fixés à la voiture par la ceinture 3 points le plus généralement.

POUR LES PREMIERS VOYAGES FACE À LA ROUTE : le siège à harnais (catégorie 1)

Encore trop petit et trop fragile sur le plan osseux au niveau du thorax et du bassin pour utiliser la seule ceinture ou le siège réhausseur, l'enfant à partir de 13 kg doit être transporté dans un siège à harnais

5 points réglables, retenu au véhicule par la ceinture 3 points et à la place centrale munie d'une ceinture de bassin si l'installation avec ce type de sangle est autorisée.



Ce siège s'utilise jusqu'à 18 kg ; il est parfois évolutif et se transforme en réhausse (réhausseur).

À PARTIR DE 15 KG : le réhausseur avec dossier (catégories 2 et 3)



Le réhausseur avec dossier, préférable à une simple réhausse, est conçu pour les enfants de 15 à 36 kg et mesurant, assis, de 61 à 71 cm : l'enfant est retenu par la ceinture trois points du véhicule. Il est absolument proscrit d'utiliser la ceinture deux points : l'absence de retenue au niveau du thorax occasionnerait un déplacement trop important du haut du corps vers l'avant, qui subirait ainsi des forces trop violentes et pourrait heurter les structures du véhicule. On a relevé trop d'accidents dans lesquels avaient été gravement blessés des enfants parce qu'ils utilisaient la seule ceinture deux points avec ou sans réhausse ou parce que tout simplement ils avaient fait passer la sangle diagonale sous leur bras.



Parce que les crêtes iliaques de l'enfant de moins de 10 ans ne sont pas formées, la sangle de bassin doit prendre obligatoirement appui sur la racine des cuisses : *la présence de guide-sangles de chaque côté du bassin garantit ce bon positionnement* et évite en cas de choc que la sangle abdominale ne glisse vers le haut (effet "sous-marinage"), comprimant ainsi le bassin et causant de graves lésions internes (éclatement de la rate ou du foie -positionné plus bas que chez l'adulte-). Ces guide-sangles témoignent du niveau de sécurité du dispositif ; le réhausseur avec dossier doit être également doté au-dessus de l'épaule d'un guide sangle qui force la sangle diagonale à bien se positionner sur le thorax.

Enfin, l'abandon du réhausseur au profit de l'utilisation de la ceinture seule ne doit pas se faire avant que l'enfant ait atteint une taille suffisante, même après 10 ans, c'est à dire 71 cm assis ou 1,45 m.

DE 15 À 25 KG, POUR LES PLACES MUNIES DE LA CEINTURE 2 POINTS :

la table-bouclier



L'enfant et le dispositif, qui prend appui de chaque côté des cuisses, sont retenus ensemble par la ceinture. Ce dispositif est compatible avec la ceinture 3 points et constitue la solution pour transporter un troisième enfant sur la place centrale arrière du véhicule.

RÈGLES COMMUNES À TOUTES LES CATÉGORIES DE DISPOSITIFS

Les enfants doivent être retenus quel que soit le type de trajet et sa durée :

un tiers des accidents se produisent près du domicile. Il faut prendre autant de précaution pour aller à l'école, en ville ou chez des amis que pour partir en vacances : les parents doivent être vigilants, rigoureux, montrer l'exemple et les enfants respectueux de la consigne.

Un enfant doit être transporté à l'arrière (sauf pour le dos à la route).

Lors de l'achat, l'enfant devrait pouvoir "essayer" son dispositif

et le parent bénéficiant de conseils sur son installation, vérifiant par la même occasion l'adaptabilité à son véhicule.

Ne pas changer prématurément de dispositif

pour un autre de la catégorie supérieure : ainsi, un enfant ne doit pas être installé trop tôt face à la route, sur une rehausse ou utiliser précocement la seule ceinture de sécurité : le dispositif au lieu de protéger pourrait lui-même blesser l'enfant. Des études accidentologiques ont révélé des cas d'enfants gravement blessés dans des accidents car installés dans des dispositifs non adaptés à leur morphologie. Le critère de choix pour le dispositif adapté à l'enfant demeure sa taille et son poids.

Les notices d'installation doivent être rigoureusement respectées.

Les sangles du harnais ou de la ceinture doivent être strictement bien réglées et bien positionnées.

Les dispositifs doivent relever de la norme européenne

ECER44/03 (inscription du label normatif sur le dispositif) : éviter les dispositifs trop anciens ou d'occasion.

Les dispositifs impliqués dans des chocs sévères doivent être changés.